

2022

RAPPORT DE GESTION



Caisse 1

Ma BCJ

Ma banque

L'Envers du décor

Derrière les portes fermées de la BCJ, plus de 150 collaboratrices et collaborateurs, jurassiennes et jurassiens, prévôtoises et prévôtois, œuvrent pour vous chaque jour.

Rien ne serait possible sans eux: à la façon d'une fourmilière, des dizaines de femmes et d'hommes de l'ombre s'emploient à construire une banque qui vous ressemble. Notre collaboration fait notre force, les uns ne vont pas sans les autres.

Loin des yeux, près du cœur; vos interlocutrices et interlocuteurs collaborent au sein d'un véritable réseau interconnecté fructueux. Toutes et tous ont été soigneusement sélectionnés par le service Ressources humaines et réalisent leurs missions avec responsabilité et compétence – acquises ou en cours de développement. Banque de proximité, la réalisation de vos projets nous tient à cœur. En outre, nos instances de décision locales permettent des prises de décision rapides et adaptées à vos besoins: nous vous connaissons et vous êtes notre priorité.

Parmi nos jeunes et nos moins jeunes se reflète la même envie; main dans la main, nous cheminons ensemble vers votre futur. Que ce soit dans l'acquisition d'une maison familiale, pour laquelle l'Administration des Crédits (ADMC) contrôle et valide le contenu de votre dossier, ou la création des campagnes publicitaires et des documents dont vous avez besoin par le service Communication et marketing, nos équipes s'emploient à rendre la BCJ accessible, même depuis chez vous. Par téléphone ou via les canaux digitaux,

le service Administration des Clients (ADMCL) reste à l'écoute et vous apporte naturellement son soutien. De même, le service Informatique élabore et développe des outils de travail et de communication – tels que le BCJ-Net ou le Mobile Banking – afin de renforcer les liens qui nous unissent.

Vous, nos clientes et clients placé-e-s au centre de nos préoccupations, encouragez le service Immobilier à rendre la rencontre physique encore et toujours agréable; pragmatisme et modernité sont leurs maîtres mots. Vos choix seront évidemment toujours respectés lors de notre Assemblée générale, le service Administration des Titres (ADMT) en est le garant. Le service Analyse crédits s'assure de fournir des décisions justes qui correspondent à votre avenir le plus confortable, en collaboration avec le service Finances & risques. Veillant au bien-être de tout un chacun, le service Juridique & compliance conseille toute la banque. Le service Responsabilité sociale d'entreprise (RSE), quant à lui, sensibilise chacune et chacun au développement durable et s'engage à réduire l'empreinte environnementale de nos activités afin de préserver le Jura de demain.

Au travers de ce rapport de gestion, nous souhaitons vous faire découvrir de nouveaux visages au sein de la banque; peut-être en reconnaîtrez-vous quelques-uns?



Table des matières

6 Message aux actionnaires

8 Chiffres clés



20 Proposition de répartition du bénéfice

24 La vie de la Banque

30 Responsabilité sociale d'entreprise



66 Bilan

67 Compte de résultat

68 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

68 Tableau des flux de trésorerie

69 État des capitaux propres

70 Annexe

97 Rapport de l'organe de révision

106 Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit, risques de taux, risques opérationnels

Message aux actionnaires

La sortie des taux d'intérêt négatifs s'avère l'élément déterminant de l'année 2022 pour la Banque Cantonale du Jura. Depuis décembre 2014 et la décision historique de la BNS d'abaisser son taux directeur en zone négative, nous n'avons pas répercuté les taux d'intérêt négatif sur l'épargne traditionnelle. Tout au plus les avons-nous appliqués sur les grands clients de manière très modérée, en fixant des plafonds en fonction de l'intensité des relations d'affaires. Cette configuration pesait lourdement sur nos résultats. Le changement de politique de la BNS, avec en particulier sa décision du 22 septembre 2022 de remonter son taux directeur à 0,50%, nous a permis de finir l'année sur une note positive.

Jugez-en plutôt: les résultats 2022 atteignent des niveaux records, avec un résultat opérationnel en progression de 11,4% à hauteur de 20,5 millions de francs et un bénéfice en hausse de 5,3% qui franchit pour la première fois la barre des 10 millions de francs.

En parallèle, la marche des affaires a été excellente. Les avances à la clientèle ont bondi de plus de 154 millions de francs. Les créances hypothécaires ont représenté le principal vecteur de croissance, avec une augmentation impressionnante de 137,8 millions de francs. L'ouverture de notre succursale de Moutier en mai 2019 n'est pas étrangère à ce succès. Fait remarquable, l'accroissement de nos prêts a été essentiellement financé par un afflux d'argent de 142 millions de francs de la part de notre clientèle privée et entreprise, dont 63 millions de francs sous forme d'augmentation de l'épargne. Le Secteur Marchés s'est également illustré malgré une année boursière compliquée. Il a pu compter sur un apport de nouveaux fonds investis de l'ordre de 44 millions de francs.

Fort de ces bons résultats, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale un dividende de 5,25 millions de francs, en augmentation de 9,4%. Dans le même temps, la BCJ renforce ses fonds propres de 11,7 millions de francs. Suite à la réactivation par le Conseil fédéral du volant anticyclique dès le 30 septembre 2022, le taux de

couverture en fonds propres de la BCJ s'abaisse à 15,2% contre 17% à fin 2021. Le renforcement de nos fonds propres constitue un objectif essentiel de la banque et est indispensable à la progression de notre bilan qui est le garant de la solidité de nos résultats.

En 2023, les défis restent nombreux. De manière générale, les incertitudes liées aux répercussions de la guerre en Ukraine et aux conséquences de l'inflation qui affecte durement l'économie mondiale, auront inmanquablement une influence sur l'économie jurassienne. De manière plus ciblée, nous continuerons à consacrer des efforts conséquents dans la mise en œuvre de notre programme de digitalisation. Ces trois dernières années ont été dédiées à la digitalisation de nos processus internes. Les trois prochaines années nous permettront de déployer notre transformation digitale à destination de la clientèle.

Pour relever ces défis, nous pouvons compter sur le professionnalisme et l'engagement sans faille de nos collaboratrices et collaborateurs, que nous remercions sincèrement pour l'immense travail accompli durant l'année 2022. Notre reconnaissance s'adresse également à nos actionnaires ainsi qu'à nos clients pour la confiance et l'attachement qu'ils nous témoignent.



Christina Pamberg
Présidente du Conseil
d'administration



Bertrand Valley
Directeur général



Chiffres clés

Bilan (en millions de CHF)	2018	2019	2020	2021	2022
Total du bilan	3'152	3'423	3'999	4'143	4'265
Avances à la clientèle (après compensation corrections de valeur)	2'652	2'783	2'953	3'029	3'184
Dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse)	1'966	2'050	2'316	2'397	2'439
Fonds propres (après répartition)	242.5	249.8	257.0	267.1	278.7
Résultats (en millions de CHF)					
Revenu brut des opérations d'intérêt	34.2	34.0	35.1	36.4	38.8
Commissions	8.9	9.3	8.9	9.4	9.3
Résultat de négoce	3.9	4.3	3.7	3.9	4.7
Autres produits ordinaires	0.6	0.3	0.3	0.2	0.2
Total des produits (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	47.6	48.0	48.0	49.9	53.1
Charges d'exploitation	27.0	27.9	27.0	27.9	29.5
Bénéfice brut (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	20.6	20.1	20.9	22.0	23.5
Résultat opérationnel	18.0	17.0	13.5	18.4	20.5
Bénéfice	9.9	9.2	7.1	9.7	10.2
Dépôts titres de la clientèle (en millions de CHF)	776	850	849	934	879
Effectif total (en unités de travail à plein temps)	122.2	125.4	123.1	122.6	130.5
Ratios (en %)					
Fonds propres (après répartition) / Total du bilan	7.7	7.3	6.4	6.4	6.5
Ratio de fonds propres CET1 (hors volant anticyclique)	16.2	16.6	16.5	17.0	16.6
Résultat opérationnel / Fonds propres (après répartition)	7.4	6.8	5.3	6.9	7.3
Charges / Produits (net)	57.7	58.4	62.3	56.7	56.7
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	7.9	6.9	5.3	7.1	7.6
Données par action (en CHF)					
Fonds propres	80.8	83.3	85.7	89.0	92.9
Résultat opérationnel	6.0	5.7	4.5	6.1	6.8
Bénéfice	3.3	3.1	2.4	3.2	3.4
Dividende	1.85	1.85	1.20	1.60	1.75
Données boursières (en CHF)					
Cours le plus haut	57.50	59.00	59.00	55.50	56.50
Cours le plus bas	52.50	52.00	50.00	43.80	47.60
Clôture	53.00	56.00	52.00	52.50	54.50
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	11	13	14	11	10
Capitalisation boursière (en millions de CHF)	159	168	156	158	164
Nombre d'actions	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000



138 mio de CHF

d'augmentation des créances hypothécaires

Soit, 5,1% d'augmentation par rapport à 2021.
En moyenne sur les dix dernières années, la progression annuelle s'établit à 117 millions.



20.5 mio de CHF

de résultat opérationnel

Soit le meilleur résultat opérationnel atteint par la Banque Cantonale du Jura depuis sa création.



10.2 mio de CHF

de bénéfice net

Pour la première fois, le bénéfice net de la Banque dépasse les 10 millions de francs.



15.2%

de taux de fonds propres

En baisse de 1,8% par rapport à l'année passée et expliqué par la réintroduction du volant anticyclique décidée par le Conseil fédéral.



6.6 mio de CHF

versés aux collectivités jurassiennes

Reversés aux collectivités jurassiennes sous forme de dividende, de rémunération de la garantie d'Etat, d'impôts cantonal, communal et ecclésiastique.



158 collaborateurs

employeur de référence dans le Jura

Dont 55.06% de femmes et 44.94% d'hommes certifié par le label Fair-ON-Pay qui atteste du respect de l'égalité salariale au sein de la Banque Cantonale du Jura.



2000

arbres plantés

Depuis 2021, la BCJ s'engage à planter un arbre dans la forêt jurassienne à chaque étape de la vie de ses clients en partenariat avec DB Forêt et Jardin Sàrl.



-40%

d'émissions de CO₂

La BCJ s'engage à réduire ses émissions carbone de 40% d'ici 2030 sur la partie opérationnelle.

CONSTRUIRE

UN LIEU

D'ÉCHANGE

accueillir

Nous mettons sur pied
nos espaces de partage,
car nous serons toujours
là pour vous.

Nous créons le monde BCJ,
le vôtre.

Kylian Vallat

Responsable Immobilier
Service Immobilier

Image: Arnold Fleury



Rapport annuel 2022

Introduction

L'année 2022 restera vraisemblablement dans les mémoires comme celle du retournement de l'environnement monétaire. Après des décennies de baisse de l'inflation et des taux, les mesures de soutien économique découlant de la pandémie ont engendré une situation explosive entre une demande élevée et des conditions d'offre dégradées. Au-delà de l'efficacité réduite des chaînes de production, certains secteurs ont perdu une partie de leur force de travail (métiers de la santé, du tourisme, ...).

La guerre en Ukraine et la dépendance à l'égard des matières premières russes ont exacerbé encore ces diverses tensions. Longtemps restées silencieuses, les banques centrales ont donc dû ajuster massivement leurs politiques, provoquant la plus forte baisse annuelle jamais enregistrée sur les marchés obligataires. En même temps, le retournement monétaire a marqué la sortie des taux d'intérêt négatifs, l'une des anomalies les plus frappantes de l'histoire économique récente.

Sur le plan conjoncturel, les surprises ont en revanche été plutôt positives, la plupart des économies ayant mieux résisté qu'escompté aux chocs liés à la hausse de taux et à la crise énergétique. La consommation des ménages a été soutenue grâce à la base d'épargne accumulée. Quant aux entreprises, elles ont pu bénéficier d'une augmentation des prix plus importante que celle observée sur les salaires, poussant leurs marges à des niveaux records. L'incidence directe de l'inflation, estimée à 8,8 % au niveau mondial, a pu être amortie dans de nombreux pays par des mesures d'aide publique, avec un transfert partiel de l'inflation aux États. En recul par rapport à 2021, la croissance mondiale devrait toutefois demeurer positive, avec une estimation de 3,2 % pour 2022.

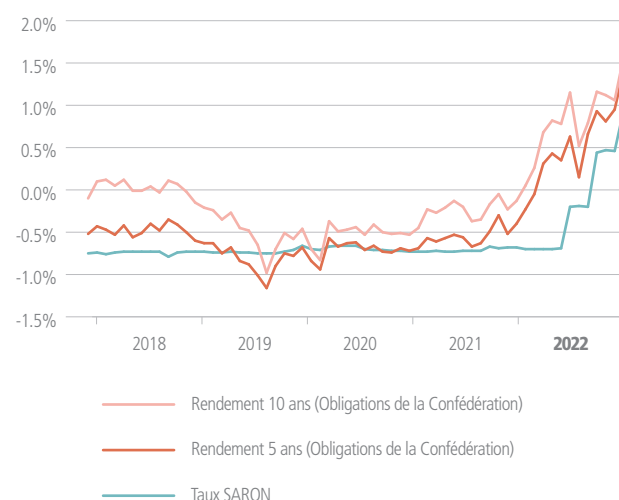
Dans ce contexte, la Suisse, aidée par la force de son franc et la diversification de son approvisionnement énergétique, a moins souffert face au tsunami inflationniste que ses voisins européens. Selon les derniers chiffres du SECO, le PIB suisse devrait croître de 2% et l'inflation de 2,9%. Le marché de l'emploi quant à lui s'est montré extrêmement faste avec un taux de chômage à 2,2% en moyenne annuelle en 2022, affichant son plus bas niveau depuis 20 ans. En ce qui concerne le canton du Jura, son activité économique a pu, entre autres, bénéficier de la progression fulgurante des exportations horlogères suisses sur l'année, réduisant par la même occasion son taux de chômage de 0,80% pour retrouver les niveaux pré-Covid.

Ces chiffres économiques, et en particulier ceux de l'inflation, ont contraint la Banque nationale suisse à appuyer sur le frein monétaire. A l'instar de ses grandes cousines, l'institution a soudainement montré un visage plus agressif afin de ramener les valeurs du renchérissement vers son objectif à long terme de 2%, mettant par la même occasion un terme à sa politique de taux négatifs. Les taux directeurs en Suisse sont passés de -0.75% à 1.00%. Les banques centrales supervisant les 10 devises les plus échangées ont réalisé un resserrement monétaire de 2 700 points de base suite à 54 hausses de taux au cours de l'année 2022 au prix éventuel d'un déraillement économique.

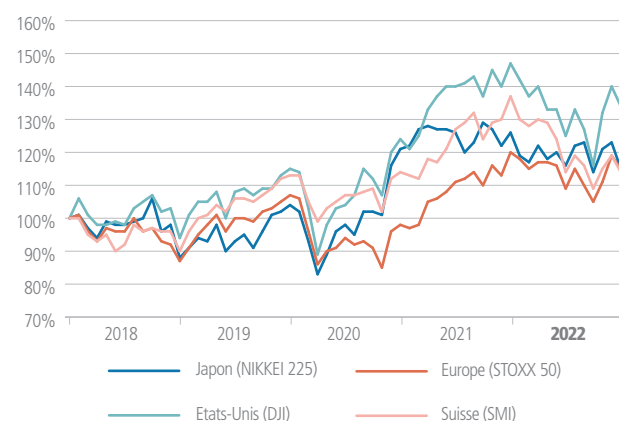
Ainsi, face à une augmentation généralisée des taux entraînée par un pic inflationniste, les marchés financiers dans leur ensemble ont reculé de manière synchronisée. Sur les 100 dernières années en Suisse, seules quatre (1974 / 1994 / 2007 / 2022) ont enregistré des performances nominales négatives à la fois sur les marchés des obligations et sur celui des actions.

La revalorisation des marchés boursiers a conduit tous les indices mondiaux dans le rouge. L'indice phare suisse, le SMI, a chuté de 16.67%. Toutefois, plus qu'une baisse générale des actions, c'est la baisse des obligations qui a spécialement affecté les investisseurs. En particulier pour les plus prudents d'entre eux, l'allocation aux titres à revenu fixe constitue le bloc principal d'un portefeuille diversifié. Cette poche, trop souvent considérée comme « sans risque », a perdu environ 12% de sa valeur en CHF pour les crédits les plus solides par simple effet mécanique. Le rendement à échéance d'une obligation de la Confédération avec une maturité à 10 ans est passé de -0.10% à 1.40% en l'espace de 12 mois. Ce mouvement observé sur l'ensemble du marché obligataire a entraîné dans son sillage tous les actifs spéculatifs qui avaient été gonflés artificiellement par les largesses monétaires, à l'image des crypto-monnaies ou des titres hautement spéculatifs.

Evolution des taux d'intérêt



Evolution des marchés boursiers







AU SERVICE

DES

ACTIONNAIRES

respecter

Nous sommes garants
du bon déroulement
de vos transactions boursières.
Nous faisons de votre carte de vote
notre priorité et vous laisserons
toujours le choix.

Emmanuel Juillard

Employé
Service ADMT (Administration des titres)

Image: Claude Gigandet

Marche des affaires de la BCJ

En dépit d'une situation économique instable, la Banque Cantonale du Jura présente un très bon résultat 2022. D'une manière générale, les résultats financiers de l'établissement affichent une forte progression par rapport à ceux de l'année précédente.

Pour l'exercice 2022, le résultat opérationnel s'établit à CHF 20,5 millions, en hausse de CHF 2,1 millions, soit 11,4% d'augmentation par rapport à l'année d'avant. A relever qu'il s'agit du résultat opérationnel le plus élevé depuis la création de la Banque. Le bénéfice net augmente également et s'élève au 31 décembre 2022 à CHF 10,2 millions, soit une hausse de 5,3% par rapport au résultat net de l'année précédente. Il s'agit également du meilleur résultat net obtenu dans l'histoire de notre établissement.

La progression du total du bilan constitue un autre élément significatif à relever pour l'exercice sous revue. Au 31.12.2022, le total du bilan atteint CHF 4,3 milliards, dynamisé par une forte croissance des créances hypothécaires de CHF 137,8 millions (+5,1%). Les chiffres dégagés en 2022 témoignent par conséquent de la bonne santé financière de la BCJ et démontrent sa capacité à réaliser de bons résultats malgré un contexte difficile marqué par la hausse des taux d'intérêts et les tensions politiques qui ont généré une grande volatilité sur les marchés.

Bilan

Depuis plusieurs années, le total du bilan progresse de manière importante. Avec CHF 121,4 millions d'augmentation (+2,9%), l'exercice 2022 s'inscrit également dans cette dynamique. Le total du bilan au 31 décembre 2022 s'élève ainsi à CHF 4,3 milliards.

Actif

Au niveau de l'actif, on soulignera la progression importante et réjouissante des créances hypothécaires (+ CHF 137,8 millions). Les créances sur la clientèle sont également en hausse de CHF 17 millions (+5,5 %). C'est sous cette rubrique que sont répertoriés les prêts Covid-19, dont le solde s'élève désormais à CHF 18,7 millions, après avoir atteint à CHF 61,8 millions au cours de l'année 2020.

La progression des avances de la clientèle s'élève donc à CHF 155 millions. Son importance montre que la Banque joue pleinement son rôle de soutien à l'économie régionale, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion.

Le poste des liquidités est en baisse de CHF 107,5 millions, mais demeure malgré tout à un niveau très élevé.

L'augmentation du volume des valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés (+ CHF 58,0 millions) s'explique par la forte hausse des taux durant l'année 2022. A titre d'exemple, le taux de l'IRS à 10 ans a augmenté durant l'année de plus de 2%.

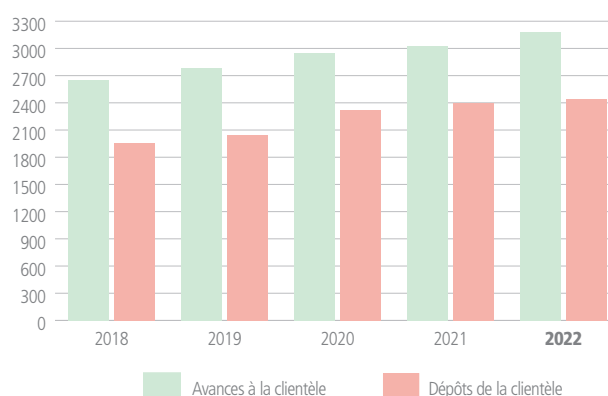
Les immobilisations financières augmentent à CHF 182 millions en hausse de 21.4%.

Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement notables nécessitant une explication.

Passif

Au passif du bilan, il faut en premier lieu mettre en évidence la croissance marquée des engagements résultant des dépôts de la clientèle qui se chiffre à CHF 47,1 millions. Cette situation s'explique avant tout par une augmentation substantielle de CHF 63,0 millions des fonds d'épargne.

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en millions de CHF)



Le volume des prêts envers la Centrale de lettres de gage s'élève à CHF 1,1 milliard, en légère baisse de 1,5%. Ce type d'emprunts à plus long terme est utilisé par la Banque pour assurer un financement stable de ses opérations actives, notamment de ses prêts hypothécaires.

Quant aux engagements envers les banques et ceux résultant d'opération de financement de titres, ils augmentent de CHF 34,8 millions.

L'évolution des autres postes du passif du bilan est nettement moins conséquente et ne suscite pas de commentaires particuliers.

Nous soulignerons encore que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts de la clientèle baisse légèrement, passant de 79,1% à 76,6%.

Compte de résultat

Le total des revenus de la Banque qui s'établit à CHF 52,0 millions enregistre une hausse importante de CHF 2,9 millions par rapport au chiffre de l'exercice précédent. Cet excellent résultat s'explique notamment par une progression importante du résultat des opérations d'intérêts.

Opérations de crédits et résultat d'intérêts

L'évolution des taux d'intérêts sur le marché suisse a été marquée par le processus de normalisation de la politique monétaire de la BNS. Cette dernière a relevé trois fois son taux directeur durant l'année 2022, mettant ainsi fin à presque huit années de taux d'intérêt négatifs.

Sur les échéances plus longues, les taux ont également connu des hausses importantes entre le début et la fin de l'exercice 2022.

Dans ce contexte, le résultat net des opérations d'intérêts de la BCJ affiche une hausse de CHF 2,1 millions (+5,8%). Cette progression s'explique par l'augmentation des créances hypothécaires ainsi que par le retour des taux d'intérêt positifs suite aux décisions de la BNS.

Opérations de commissions, de négoce et autres produits ordinaires

L'exercice 2022 restera dans la mémoire des investisseurs comme une « annus horribilis ». Les taux d'inflation élevés, le durcissement des politiques monétaires et le brusque revirement des taux d'intérêts ont, d'une part, fait chuter les marchés des actions, et d'autre part, pesé sur les segments des titres à rémunération fixe.

Dans ce contexte de marché difficile, le résultat des opérations de commissions et des prestations de service est en baisse de CHF 0,1 million et s'élève à CHF 9,3 millions.

Constitué principalement des activités de la clientèle sur les devises et le change, le résultat des opérations de négoce enregistre également un résultat positif par rapport à l'exercice précédent, la hausse étant de CHF 0,8 million. La fin de la crise sanitaire et de ses mesures contraignantes a, en particulier, permis de dynamiser les revenus de change.

La variation de la rubrique des autres résultats ordinaires est insignifiante.

Charges d'exploitation, amortissements et provisions

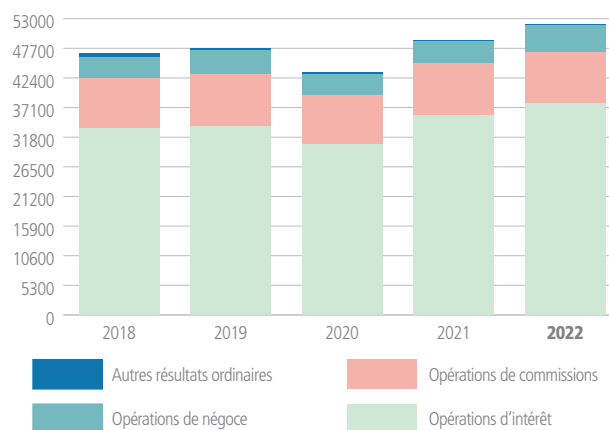
Les charges d'exploitation s'accroissent de 5,9% et atteignent CHF 29,5 millions.

Les charges de personnel sont en hausse de CHF 1,1 million par rapport à l'exercice précédent. La progression importante de notre bilan durant ces dernières années a nécessité une augmentation de notre effectif en 2022 pour atteindre 130,5 EPT au 31 décembre.

Les autres charges d'exploitation ont également augmenté, et se montent à CHF 12,0 millions (+5,2%). Cette hausse est liée aux nombreux projets que la Banque a mis sur pied en 2022, notamment dans le domaine informatique.

Les amortissements baissent de CHF 0,1 million par rapport à ceux de l'exercice antérieur. Malgré cette diminution, le niveau élevé de la charge d'amortissement témoigne de l'effort important que la Banque consent dans le domaine de la digitalisation et dans la rénovation de ses succursales.

Répartition des produits (en milliers de CHF)



Produits extraordinaires et réserves pour risques bancaires généraux

Le dernier poste influençant significativement le bénéfice est celui des variations des réserves pour risques bancaires généraux, réserves qui sont considérées comme des fonds propres. La charge nette de CHF 6,7 millions s'explique exclusivement par la dotation à ces réserves, prélevée sur le résultat opérationnel.

Résultat

Les résultats de l'exercice 2022 peuvent être considérés comme très bons. Le résultat opérationnel progresse de 11,4% et se monte à CHF 20,5 millions. En tenant compte notamment d'une charge fiscale de CHF 3,8 millions et d'une attribution aux réserves pour risques bancaires généraux de CHF 6,7 millions, le bénéfice net atteint CHF 10,2 millions, en augmentation de 5,3% par rapport à l'exercice précédent.

Proposition de répartition du bénéfice

Le résultat opérationnel permet de doter les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de CHF 6,7 millions et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de CHF 10,4 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.

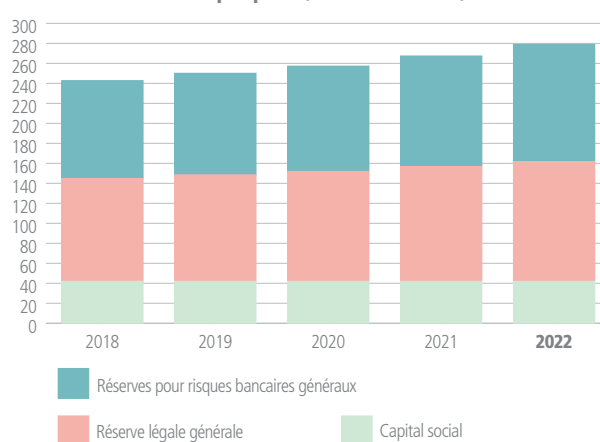
En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats réalisés conduisent le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de CHF 1,75 par action (montant global de CHF 5,25 millions), en hausse de CHF 0,15 par action par rapport à l'exercice précédent, et une dotation à la réserve légale issue du bénéfice de CHF 5,0 millions.

Si ces propositions sont acceptées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de CHF 11,7 millions, assurant ainsi un nouveau renforcement de sa structure financière. Le montant total des fonds propres atteindrait alors CHF 278,7 millions (après distribution du dividende), ce qui représente un ratio de fonds propres CET1 avec le volant anticyclique de 15,2%, pour une exigence légale fixé à 11,2%.

Par rapport à la situation de fin 2021, ce taux de couverture des fonds propres CET1 baisse passant de 17,0% à 15,2%. Cette baisse est imputable à la réintroduction du volant anticyclique décidé par le Conseil fédéral en mars 2022. Sans la prise en compte du volant anticyclique, le ratio de fonds propres CET1 de la Banque s'élèverait à 16,6%.

Le renforcement du montant nominal des fonds propres est indispensable et permet ainsi à la BCJ de renforcer sa solidité financière dans l'optique du développement futur des affaires. L'accroissement de l'activité des crédits engendre des risques de défaillance supplémentaires qu'il faut couvrir avec de nouveaux apports en fonds propres. Sans ces apports de capitaux propres, la croissance de la BCJ pourrait être mise à mal.

Evolution des fonds propres (en millions de CHF)



Perspectives 2023

Si les incertitudes liées à la pandémie de la Covid-19 et à la persistance des taux d'intérêt négatifs ont enfin été levées, elles ont été remplacées par d'autres préoccupations tout aussi importantes, telles que la guerre en Ukraine et une économie mondiale durement touchée par l'inflation. Malgré ces nouveaux défis, la Banque s'attend à réaliser en 2023 des résultats en progression par rapport à l'exercice 2022.





REGARDER

DANS LA MÊME

DIRECTION

renforcer

Nous nous rencontrons,
motivés par
le but commun de
faire bouger les choses.
Grâce à vous,
nous agrandissons notre cercle.

Cynthia Sauge

Responsable Ressources Humaines
Service Ressources Humaines

Image: Jean-Louis Steiner

La vie de la Banque

Le monde du travail, le secteur bancaire et la société étant en constante évolution, il est attendu de nos 158 collaborateurs qu'ils s'adaptent constamment à de nouvelles exigences et qu'ils progressent afin d'être toujours prêts à affronter les nouveaux défis qui rythment la vie de notre établissement. Au travers des quelques lignes qui suivent, nous souhaitons offrir au lecteur un éclairage sur notre organisation interne et sur les faits qui ont marqués l'année 2022.

Institutionnalisation de la fonction RH

Jusqu'à fin février 2022, la vision ainsi que les aspects stratégiques RH étaient définis par la Direction. Face aux enjeux stratégiques à venir, la direction a décidé de modifier sa structure organisationnelle et d'engager une responsable RH, rattachée à l'état-major et subordonnée au directeur général ; cette dernière a rejoint les rangs de la BCJ dès le 1er mars 2022.

Politique de recrutement

Le succès de la BCJ, en sa qualité d'entreprise du secteur tertiaire, dépend essentiellement des compétences professionnelles et humaines de l'ensemble de ses collaborateurs, tout métier confondu, c'est pourquoi nous attachons un intérêt primordial à la sélection, au développement, à l'encadrement et à la formation continue de toutes celles et ceux qui décident de faire carrière chez nous. Nous mettons également un point d'honneur au bien-être au travail, favorisant la motivation et l'engagement de nos collaborateurs, faisant ainsi de la BCJ une entreprise compétitive.

Considérant l'engagement de nouvelles recrues comme une mission d'une extrême importance, la qualité des ressources humaines au sein de la BCJ est dès lors assurée par un engagement professionnel et sélectif. Cette activité requiert une collaboration étroite entre l'aspect métier (responsable de secteur et/ou de service) et la responsable RH.

Le développement de notre capital humain étant une priorité stratégique, nous appliquons un processus de sélection éclairé, dénué de préjugés, permettant :

- D'attirer des collaborateurs de valeur ;
- De présenter la Banque aux candidats sous un angle favorable et cohérent durant les entretiens ;
- De créer une relation de qualité avec les candidats ;
- De sélectionner de façon objective, précise et efficace les meilleures candidatures.

Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité

En vertu des principes énoncés dans la Constitution fédérale suisse ainsi que dans le Code des Obligations et la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes, la banque s'engage en faveur de la non-discrimination lors des processus de recrutement ainsi que dans la relation professionnelle qui en découle. Elle favorise l'égalité des chances, notamment entre les sexes et les générations en veillant à une représentation équilibrée entre femmes et hommes et en assurant une égalité salariale. Nous renforçons ainsi notre esprit d'ouverture et notre respect des individualités et des différences.

Les postes à responsabilités de la banque étant majoritairement occupés par des hommes, nous nous engageons à favoriser la présence de femmes au sein de postes cadres, y compris pour les temps partiels, conformément aux principes généraux de la LEg, ceci afin de garantir la mixité de l'emploi. Nous promovons ainsi, sans a priori, des parcours de vie et des situations professionnelles variées.

Depuis 2019, la BCJ est détentrice du label Fair-ON-Pay qui atteste du respect de l'égalité salariale et s'engage à le maintenir de manière durable.

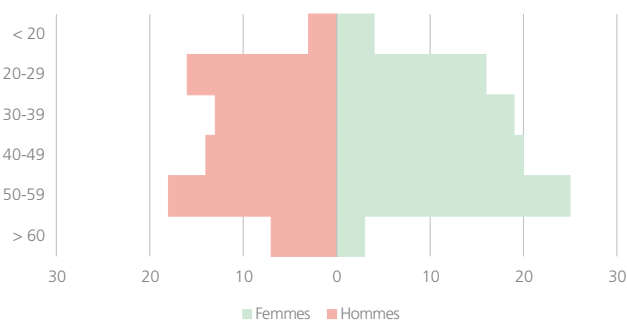
Effectif

Au cours de l'année 2022, l'effectif du personnel a passablement augmenté. Exprimés en termes d'emplois à plein temps, il est passé de 122.55 à 130.55 postes entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 ; c'est ainsi que 16 nouvelles personnes ont rejoint les rangs de la BCJ dans le courant de l'année 2022.

	2020	2021	2022
Nb personnes	147 dont 78 femmes	149 dont 84 femmes	158 dont 87 femmes
EPT	123.05	122.55	130.5
% femmes	53.06	56.38	55.06
% hommes	46.94	43.62	44.94

La pyramide des âges au sein de la BCJ se présente de manière uniforme, avec une majorité de collaborateurs entre 40 et 59 ans et un âge moyen de 41 ans ; la relève est ainsi assurée pour les départs en retraite à venir.

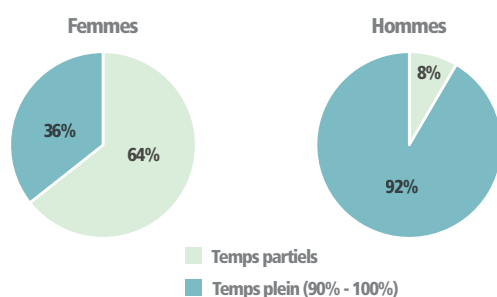
Pyramide des âges - 2022



Conciliation vie privée – vie professionnelle

Afin d'offrir des conditions de travail attrayantes et modernes, la BCJ a mis en place le télétravail à tous les niveaux hiérarchiques. En outre, nous constatons que le travail à temps partiel est de plus en plus plébiscité, même par les hommes, puisque 8% d'entre eux en bénéficient (contre 64% chez les femmes), y compris chez les cadres.

Répartition des temps de travail



Formation

Certification SAQ

Le professionnalisme s'exerce à travers une formation efficace et performante. L'ensemble de notre personnel est dès lors en permanence formé aux exigences toujours plus pointues des métiers bancaires. La formation est dispensée par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning).

Le certificat de la SAQ est un gage de qualité qui atteste que son titulaire dispose des compétences nécessaires et connaît les règles de conduite définies par la fonction de conseiller. Elle est reconnue par la Confédération et le processus de recertification a lieu tous les 3 ans afin de maintenir le niveau de qualité.

Entreprise formatrice

L'engagement de la BCJ au profit de la formation des jeunes est également important.

En 2022, 5 jeunes personnes effectuaient un apprentissage d'employé de commerce au sein de notre établissement.

Pendant trois ans, les apprentis sont formés à la gestion courante, aux opérations financières et aux opérations de crédit. La formation pratique est dispensée par des formateurs internes, sur leur place de travail. Les connaissances théoriques sont transmises par le CYP Lausanne et les connaissances commerciales sont notamment développées par les écoles professionnelles régionales.

La Banque tire également profit des acquis théoriques des étudiants de l'école de commerce et engage régulièrement, pour une durée d'un an, des stagiaires visant l'obtention de leur maturité professionnelle commerciale (MPC) ; ainsi, une jeune femme a effectué son stage 3+1 en 2022.

Il faut encore relever qu'actuellement quatre personnes issues d'une université suisse ou d'une haute école de gestion ont été engagées en qualité de stagiaires-gestionnaires pour effectuer un stage de formation de deux ans. Elles sont destinées à venir renforcer nos différents secteurs d'activité au terme de leur formation.

	2020	2021	2022
Apprentis	5 dont 2 femmes	5 dont 4 femmes	5 dont 2 femmes
Stagiaires MPC	2 dont 1 femme	3 dont 2 femmes	1 femme
Stagiaires-gestionnaires	2 hommes	3 dont 1 femme	4 dont 1 femme

Promotions 2022

Le Conseil d'administration a nommé 3 nouveaux mandataires commerciaux :



Ainsi que 6 fondés de pouvoir :



CRÉER UN IMPACT POSITIF

agir

Nous renforçons notre démarche responsable afin de la rendre transparente et créer de la valeur ajoutée pour nos parties prenantes. Avec vous, nous devons être acteurs du changement et apporter un impact positif.

Caroline Christe

Responsable RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise)
Service Responsabilité Sociale d'Entreprise





Responsabilité sociale d'entreprise

Aujourd'hui, les défis liés au développement durable sont multiples, complexes et demandent un engagement de chacun. La planète constitue un écosystème interrelié et seule l'action collective, somme de toutes les actions individuelles, permettra de transformer la menace en opportunité. En tant qu'entreprise, nous devons également être acteur et assumer notre part de responsabilité.

C'est pourquoi la BCJ a intégré la durabilité comme l'un de ses principaux axes pour sa nouvelle stratégie 2023-2025. Une feuille de route présentant les enjeux et les objectifs RSE a été validée par le Conseil d'administration et présentée à l'ensemble des collaborateurs.

Qu'il s'agisse de ses produits ou services, de son rôle en tant qu'employeur ou de son ancrage régional, la BCJ souhaite contribuer à générer plus de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. Concernant l'impact de ses activités sur l'environnement, elle vise une plus grande transparence, notamment à travers la prise en compte des émissions indirectes financées.

La responsabilité sociale d'entreprise pose avant tout la question du sens de nos actions. Les efforts à mener sont considérables mais généreront de l'impact positif pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Engagement environnemental

Bilan carbone

La BCJ établit son bilan carbone en partenariat avec Swiss Climate selon la norme ISO 14064-1 et les principes du Greenhouse Gas Protocol. Pour 2021, les émissions de gaz à effet de serre de la BCJ sur la partie opérationnelle s'élèvent à 308 tonnes de CO₂-équivalent et sont en augmentation de 2.5 %.

Les trajets pendulaires et le chauffage représentent les sources d'émissions les plus importantes avec 259 t CO₂-e, soit 85% du bilan carbone. Pour favoriser les modes de transports doux ou alternatifs, la BCJ a mis en place un plan de mobilité avec des mesures d'encouragement. En 2022, 17 collaborateurs ont bénéficié de ce plan. Toutefois, la part de mobilité respectueuse de l'environnement reste faible. Une sensibilisation auprès des collaborateurs et la mise en place de nouvelles mesures verront le jour. L'encouragement du télétravail permettra également de diminuer l'impact des trajets pendulaires. Concernant le chauffage, la part renouvelable pour l'ensemble des agences et succursales est de 52%. La succursale de Saignelégier, actuellement chauffée au mazout, sera raccordée au chauffage à distance. De même, des études CECB Plus ont été menées afin d'étudier la mise en place de mesures d'assainissement pour certains de nos bâtiments.

Détail des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Emissions de gaz à effet de serre (t CO ₂)	2019	2020	2021
Trajets pendulaires	138	140	149
Chauffage	119	112	110
Équipement IT	21	21	20
Déplacements d'affaires	20	16	17
Papier et imprimerie	6.8	9.4	8.9
Envois	2.0	0.7	2.1
Consommation de courant électrique	1.3	1.3	1.2
Total émissions	308	300	308
Total émissions / EPT (t CO₂/EPT)	2.3	2.4	2.4

Objectif de réduction

Le bilan carbone de la BCJ prend en compte le scope 1 (chauffage), le scope 2 (électricité, chauffage à distance) et une partie du scope 3 (déplacements pendulaires, d'affaires, approvisionnement énergétique, papier et envois et équipements IT).

Sur la partie organisationnelle, la BCJ s'engage à réduire ses émissions carbone de 40% entre 2019 et 2030. 2019 a été choisie comme année de référence pour la nouvelle période, l'année 2020 n'étant pas suffisamment représentative en raison de la pandémie de coronavirus. Plusieurs mesures seront prises, notamment la poursuite des mesures d'encouragement liées au plan mobilité d'entreprise, la mise en place du télétravail, le remplacement de systèmes de chauffage et l'amélioration de l'efficacité énergétique de certains bâtiments. Des actions de sensibilisation seront également menées à l'interne.

Soutien au projet Kariba

L'ensemble des émissions ne pouvant être réduites en raison de l'exploitation de toutes les agences et succursales, la BCJ soutient un projet via l'acquisition de crédits carbone (certificats de CO₂). Depuis 2016, la BCJ soutient le projet Kariba sur la rive sud du lac du même nom, près de la frontière entre le Zimbabwe et la Zambie. Depuis le lancement du projet, la BCJ a investi 29'000 francs dans ce programme.

Ce projet relie quatre parcs nationaux et huit réserves de safari, formant un couloir de biodiversité géant qui protège une vaste forêt et de nombreuses espèces vulnérables et en voie de disparition. Ce projet permet un développement durable avéré dans la région concernée et ne tient pas compte uniquement des aspects environnementaux, mais aussi des composantes sociales et économiques. Le projet investit dans la protection des forêts, des programmes agricoles locaux et durables pour les communautés, l'approvisionnement en eau potable et la promotion des femmes. Voici quelques

résultats : une surface de près de 800'000 ha est protégée dans le cadre du programme (environ 3 fois la taille du Luxembourg). Depuis son lancement, plus de 780'000 hectares de forêts ont pu être protégés et plus de 3.6 mio de tonnes de CO₂ séquestrées (ce qui équivaut à retirer 1,4 million de voitures de la circulation chaque année). 22'000 personnes ont été formés à l'agriculture durable, 12'819 femmes ont bénéficié de programmes de formation.



Mesure des émissions financées

La BCJ souhaite s'engager en faveur d'une plus grande transparence et connaître l'étendue de ses émissions. Elle travaille actuellement au renforcement de sa stratégie afin de couvrir l'ensemble des activités, c'est-à-dire les émissions indirectes liées aux financements hypothécaires et aux placements. La BCJ souhaite pouvoir mesurer progressivement ces émissions, les réduire et établir un rapport à ce sujet.

La BCJ a participé pour la 1^{ère} année au test de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et du Secrétariat d'Etat aux finances internationales (SFI). Ce test facultatif est proposé aux caisses de pension suisses, aux compagnies d'assurances, aux banques et aux gestionnaires d'actifs. PACTA mesure notamment l'exposition des portefeuilles en actions et en obligations d'entreprises aux technologies à forte intensité carbone. Les technologies à forte émission carbone considérées par PACTA comprennent l'extraction de charbon, le pétrole et le gaz en amont, la capacité énergétique liée au gaz et au pétrole et les véhicules à combustion. Dans le cadre de sa participation à PACTA, la BCJ a fait preuve de transparence en soumettant la totalité des avoirs déposés. Son exposition aux secteurs les plus intensifs est située dans la fourchette basse en comparaison aux autres banques. Pour la partie

mandats de gestion, l'exposition du portefeuille aux technologies à forte émission carbone est de 1% sur la partie actions et de 3% sur la partie obligations. Sur l'ensemble du portefeuille d'investissement de la BCJ (y compris portefeuilles conseil et clients institutionnels), l'exposition aux secteurs les plus carbonés est inférieure à la moyenne des 30 banques ayant participé au test avec une exposition de 1% pour la partie actions et de 2% pour la partie obligations d'entreprise.

Toutefois, comme tous les participants n'ont pas fourni d'informations sur le montant total de leurs actifs sous gestion, il est difficile pour PACTA de mesurer les résultats et la réduction de l'exposition aux combustibles fossiles de manière objective. Dans l'ensemble, les plans de production des entreprises investies dans le domaine de l'extraction du pétrole et du gaz ne sont toutefois pas suffisamment orientés vers les objectifs climatiques.

Dans le cadre du test, l'impact des financements hypothécaires sur le climat a également été évalué par PACTA. L'étude estime que le parc immobilier financé par la BCJ émet environ 75'944 tonnes de CO₂ par an. Afin de pouvoir interpréter correctement ces résultats, il est important de savoir que les informations concernant le système de chauffage étaient manquantes pour l'étude. Dans le cadre du test, cette lacune a été compensée dans la mesure du possible par les informations consignées dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), lesquelles sont souvent obsolètes. Si aucune information n'a été trouvée, une source d'énergie inconnue a été utilisée, à savoir le pétrole, conformément aux prescriptions de l'OFEV. Les données seront améliorées à moyen terme grâce au nouveau système mis en place par la BCJ.

Sensibilisation des collaborateurs

Pour que chacun puisse comprendre les enjeux auxquels la démarche RSE répond, une phase de sensibilisation et de formation s'avère indispensable. C'est une étape clé qui va enrichir et dynamiser notre transformation responsable.



Une première phase de sensibilisation a été menée en septembre 2022. La feuille de route RSE a été présentée à l'ensemble des collaborateurs et un atelier a été organisé sur la thématique du dérèglement climatique et son aspect systémique. L'ensemble des collaborateurs, membres de direction et représentants du Conseil d'administration ont pu participer à un atelier intitulé « La Fresque du Climat » avec trois intervenants externes. Par groupe, les participants ont pu, à travers un jeu basé sur l'intelligence collective

(reposant sur le rapport du GIEC, groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), comprendre le lien entre activités humaines et dérèglement climatique. Chacun a également pu exprimer son ressenti et des pistes d'actions à mettre en œuvre au niveau individuel et au niveau de l'entreprise. Cet atelier a permis de semer une première graine et de donner à certains l'envie d'agir. D'autres actions seront mises en place afin de fédérer les équipes, de créer de l'enthousiasme et de générer des idées.



Engagement pour la forêt jurassienne

Pour chaque étape de vie importante de ses clients, la BCJ s'engage à planter un arbre dans la forêt jurassienne : ouverture de compte naissance, ePACK Start pour le démarrage d'un apprentissage ou d'études, hypothèque JuraFamille pour l'acquisition d'une maison ou encore planification de prévoyance pour la préparation à la retraite. Depuis son partenariat lancé en 2021 avec l'entreprise DB Forêt et Jardin Sàrl à Bure, 2'000 arbres ont été plantés, dont 1'000 arbres sur les communes de Fontenais, Villars-sur-Fontenais et Bressaucourt et 1'000 arbres sur les communes de Bassecourt et Saulcy. Différentes essences ont été utilisées, permettant des boisements sains, mieux adaptés au changement climatique et favorisant une grande biodiversité. DB Forêt et Jardin Sàrl s'engage à réaliser une plantation responsable, à une sylviculture proche de la nature et à un suivi de chaque plantation sur une durée de 5 ans.



Engagement pour notre région

La BCJ contribue au développement économique et social de son canton. Elle est au service de la population jurassienne et contribue au développement de toutes les branches de l'économie privée, au financement des tâches des collectivités ainsi qu'aux besoins du crédit hypothécaire. Elle accompagne ses clients à chaque étape de leur vie et leur propose des produits et services de qualité, un réseau physique de proximité et des moyens digitaux en adéquation avec leurs besoins.

La BCJ est un acteur engagé et soutient de nombreuses sociétés, associations et événements, que ce soit dans le domaine sportif, social ou culturel. Elle permet également à l'ensemble des Jurassiens de bénéficier de rabais exclusifs sur plus de 80 activités sportives et de loisirs et auprès de différentes partenaires dans le canton du Jura à travers le Club BCJ.

Banque citoyenne, la BCJ s'engage également depuis plus de 10 ans en faveur de projets jurassiens dans le domaine social et environnemental à travers la mise en place d'une action citoyenne. En octobre 2022, 80 personnes, collaborateurs de la BCJ, familles et retraités se sont réunis aux Vergers d'Ajoie à Porrentruy pour mener un projet en faveur des bénéficiaires de la Fondation Aide et Soins à Domicile Jura. Les participants ont assemblé un set vitaminé et du terroir, composé de 3 pommes, 2 poires ainsi que d'un grand biscuit confectionné par les Vergers d'Ajoie. Quelques 11'000 fruits et 2'200 biscuits ont été mis en confection dans des sachets recyclés et réutilisables, puis remis de mains à mains à 2'200 bénéficiaires de la fondation. La BCJ est heureuse d'avoir été associée à cette action d'envergure, qui a permis d'amener un peu de chaleur et de santé auprès des bénéficiaires de la fondation, mais également de valoriser les collaborateurs de terrain qui effectuent annuellement quelques 445'000 visites au domicile des bénéficiaires.

Produits et prestations

Gestion de fortune

La BCJ souhaite prôner une gestion responsable des placements. Elle a signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU et a adhéré à Swiss Sustainable Finance. La BCJ travaille actuellement à la mise en place d'une politique d'investissement responsable. Elle appliquera une procédure d'exclusion aux activités controversées et aux secteurs les plus carbonés.

Afin de sensibiliser l'ensemble des conseillers en placement et des conseillers réseaux, un module e-learning sur la finance durable a été suivi et une journée de formation sur le thème de la finance durable a été organisée avec un prestataire externe.

Or Fairtrade

En partenariat avec la Fondation Max Havelaar, la BCJ propose de l'or labellisé Fairtrade issu de mines artisanales certifiées. Ce label est synonyme de normes de protection rigoureuses des personnes et de l'environnement. Les standards Fairtrade interdisent notamment le travail des enfants et imposent des mesures de protection de la santé et de prévention des accidents. Les mines certifiées Fairtrade obtiennent, en sus du prix minimal garanti, une prime

de 2000 USD par kilogramme d'or. Ces revenus supplémentaires sont investis dans des projets communautaires (écoles, approvisionnement en eau, centres médicaux, etc.) et dans l'amélioration du fonctionnement des exploitations.

Hypothèques

Les émissions de CO₂ du parc immobilier suisse sont actuellement légèrement inférieures à un quart des émissions totales de CO₂ en Suisse. La part des bâtiments alimentés par des sources d'énergie non fossiles augmente fortement depuis l'an 2000. Toutefois, près de 60% des bâtiments à usage d'habitation sont encore chauffés au mazout ou au gaz. La part des rénovations de bâtiments existants est trop faible et doit être augmentée à l'avenir pour atteindre l'objectif « zéro net » en 2050.

Pour la BCJ, le lancement d'hypothèques durables favorisant l'assainissement et les énergies renouvelables s'inscrit parfaitement dans le cadre de sa stratégie RSE. Afin d'encourager la clientèle dans la rénovation, les énergies renouvelables et le choix de biens immobiliers répondant aux standards énergétiques les plus exigeants, la BCJ travaille actuellement au lancement d'un nouveau produit. De plus, afin de sensibiliser l'ensemble de ses gestionnaires crédits, une journée de formation sur le thème « Durabilité et Immobilier » a été organisée avec un prestataire externe.





UNE BANQUE

HAUTE EN

COULEUR

accompagner

Créer, réinventer, rassembler,
vous et nous entretenons notre relation.
Tous les jours, nous prenons part
au quotidien des Jurassiens.

Léa Buchwalder

Chargée de projets en communication et designer
Service Communication et marketing

Image: Michel Cattin

Gouvernance d'entreprise

Composition

Le groupe comprend les sociétés suivantes

- Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
- Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont
- Immoestate Investment SA, Fribourg

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque Cantonale du Jura est une société anonyme. Ses actions sont cotées à la bourse suisse (SWX). Le siège principal est fixé à Porrentruy.

Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du canton.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Structure du groupe & actionnariat

Structure du groupe

Organisation opérationnelle

Voir organigramme en page 52

Lieu de cotation

- Les actions de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse – SIX - sous le numéro de valeur 35066567 (code ISIN: CH0350665672).
- La capitalisation boursière au 31.12.2022 s'élève à CHF 163,5 millions.
- Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura SA ne possèdent pas d'actions de la maison mère.

Structure du capital

Capital

Selon annexe 17 présentation du capital social. Le capital-actions est de CHF 42 millions. Il est divisé en 3'000'000 d'actions d'une valeur nominale de CHF 14.–, toutes nominatives et entièrement libérées.

Capital autorisé et conditionnel

Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Modification du capital

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Sociétés détenues

Voir annexe 7 des informations se rapportant au bilan.

Actionnaires importants

Voir annexe 20 des informations se rapportant au bilan. La Banque n'a pas annoncé de modification à l'instance pour la publicité des participations.

Participations croisées

La BCJ ne détient pas de participations croisées.

Actions et bons de participation

Selon annexe 17 présentation du capital social. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.

Bons de jouissance

La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.

Restrictions de transfert

Les actions de la BCJ sont nominatives. Il n'y a pas de restriction de transfert, sous réserve de l'art. 4 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura qui prévoit que le canton du Jura détient au moins 51% du capital social.

Emprunts convertibles

La BCJ n'a pas émis d'emprunts convertibles et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.

Conseil d'administration

Composition & activités au 31 décembre 2022



Christina Pamberg Présidente

Porrentruy | Suisse

Formation

Bachelor of Arts, Amherst College, Amherst
Master of Business Administration, INSEAD, Fontainebleau
Advanced Management Program, Harvard Business School, Boston

Parcours professionnel

Tiffany & Co., New York, 1992-1996, Assistant Manager
Salomon Smith Barney, Londres et New York, 1998-1999, Equity Analyst
HarbourVest Partners, Londres, 2000-2005, Vice President
Kohlberg Kravis Roberts & Co., Londres, 2005-2009, Director
Alcyon Holding SA, Porrentruy, 2010-..., Directrice

Autres activités

Administratrice de

Alcyon Holding SA, Porrentruy
Deutsche Bank (Suisse) SA, Genève
Invest Europe, Bruxelles

Membre de

INSEAD Global Private Equity Initiative, Fontainebleau, Advisory Board
Invest Europe LP Council, Bruxelles, Vice-Chair
Level20, Londres, Founding Member and Member of the Advisory Board
Gyrus Capital Partners, Genève, Advisory Board
YMCA World Alliance John R Mott Endowment Fund, Genève, Comité d'investissement



Nicola Thibaudeau Vice-présidente

Neuchâtel | Suisse & Canada

Formation

Génie mécanique, Ecole Polytechnique de Montréal
HEC - 1 année MBA, Université de Montréal

Parcours professionnel

IBM Canada Ltd, Bromont, 1984-1989, Ingénieur senior
Cicorel SA, La Chaux-de-Fonds, 1990-1994, Directrice du site
Mecanex SA, Nyon, 1994-2002, Copropriétaire et directrice générale
Consultante et Administratrice professionnelle, 2003
MPS Micro Precision Systems AG, Bienne et Bonfol, 2003-..., CEO et Administratrice Déléguée

Autres activités

Présidente de

Nico-Lat SA, Orsières
Caisse de pensions MPS SA, Bienne
Fondation Patronale MPS, Bienne
Fondation commission paritaire MPS / Unia, Bienne

Administratrice de

La Immobilière Holding SA, Berne
TransN SA, La Chaux-de-Fonds
MPS Micro Precision Systems AG, Bienne

Membre de

HES-SO, Delémont, Conseil stratégique
EPFL, Lausanne, Conseil stratégique
Swiss Economic Forum, Gwatt, Membre du jury
SVC Espace Mittelland, Gümliigen, Membre du jury
S-GE Export Award, Zürich, Membre du jury
Conseil de fondation du Grand Prix de l'Horlogerie de Genève GPHG, Genève



Nathalie Ferland

Membre

Lévis (Québec) | Canada & France

Formation

Licence en droit, Université Laval, Québec
Certificat universitaire de 1^{er} cycle en Administration des affaires, Université Laval, Québec
Certificat universitaire de 1^{er} cycle en Comptabilité, Université Laval, Québec
DESS en expertise-comptable, Québec, Canada
Diplôme de CPA canadien, Québec, Canada
Master - Lutte contre la criminalité économique, Neuchâtel, Suisse

Parcours professionnel

Université Laval, Québec, 1997-1999, Assistante de recherche
Arthur Andersen et PriceWaterhouseCoopers, Québec, 1999-2001, Auditrice
Fiduciaire Chamberland & Hodge, Montréal, 2001-2005, Auditrice externe sénior
Sanofi-Aventis, Paris, 2006-2007, Compliance officer
Sanofi-Aventis, Paris, 2007-2008, Corporate reporting manager accounting standards expert
JTI international, Genève, 2008-2010, Directrice corporate reporting
CHUV, Lausanne, 2010-2012, Cheffe de service adjointe - Directrice d'audit
Etat de Vaud, Lausanne, 2012-2019, Membre de la Direction du contrôle cantonal des finances
Université de Lausanne, Lausanne, 2019-2020, Directrice des finances
ADMED, Fontaines, 2020-2021, Directrice administration et finances
Raymond Chabot Grant Thornton, Québec, 2022-..., Directrice Conseil en transformation des processus d'affaires

Autres activités

Membre de

Conseil d'experts et des ressources coopératives, Québec



Mike Jaberg

Membre

Colombier | Suisse

Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES
Diplôme d'expert en économie bancaire
Brevet fédéral de spécialiste en économie bancaire

Parcours professionnel

Banque Cantonale de Zurich, 1998-2000, Conseiller à la clientèle
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2000-2005, Réviseur interne
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2005-2012, Conseiller Clientèle Entreprises
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2012-2016, Responsable de la Clientèle Entreprises du Littoral neuchâtelois
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2016-2021, Responsable de la Gestion des crédits
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2021-..., Responsable Finances, Crédits & Risques

Autres activités

Membre de

Finergence, La Chaux-de-Fonds, Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices



Alexandre Léchenne

Membre

Courtelay | Suisse

Formation

Mécanicien-électronicien, EHMP, Porrentruy
Ingénieur HES en électrotechnique, ISB/EIB, Bienne
Ingénieur EPF en informatique, EPFL, Lausanne
Brevet fédéral de spécialiste de la conduite de groupe, CPLN, Neuchâtel

Parcours professionnel

Léchenne Raymond SA, Courtedoux, 1991-2001, Développement informatique et électronique, comptabilité
SMH Automobiles SA, Bienne, 1996-2000, Développement informatique technique
Swiss Timing Ltd., St-Imier, 2000-2002, Développement électronique et informatique technique
Manufactures des Montres Rolex SA, Bienne, 2002-2003, Recherche & Développement informatique et Chef de Section
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2004-2008, Responsable de Département R&D et membre de Direction
Selectron Systems AG, Train Automation, Lyss, 2008-2011, Responsable du développement software
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2011-2013, Responsable du développement software
Globaz SA, Le Noirmont, 2013-2014, Responsable du développement et membre de Direction
Globaz SA, Le Noirmont, 2015-2021, Directeur général
Belenos Clean Power Ltd, a company of the Swatch Group, Bienne, 2021-...



Philippe Milliet

Membre

Pully | Suisse

Formation

Diplôme de Pharmacien, Université de Lausanne
Master of Business Administration, HEC, Université de Lausanne

Parcours professionnel

Institut Central des Hôpitaux Valaisans, 1987-1988, Pharmacien
Galenica Ltd, Berne, 1988-1990, Analyst-programmer
Galenica Holding Ltd, Berne, 1990-1991, Assistant to the chairman
Pharmatic Ltd, Berne, 1991-1991, Analyst-programmer
McKinsey & Company, Genève, 1992-1996, Consultant / associé, engagement manager
Galenica Distribution Ltd - Galexis Ltd, Schönbühl, 1996-2001, Chief Executive Officer, Member of the Executive Management Group of Galenica Holding Ltd, Berne
Unicable Ltd, Lausanne, 2002-2003, Chief Executive Officer
Galenica Holding Ltd, Berne, 2004-2010, Chief Executive Officer Galenica Santé, Member of the Corporate Executive Committee
Bobst Group Ltd, Mex, 2011-2020, Head of Business Unit Sheet Fed, Member of the Group Executive Committee,
Administrateur de sociétés, Pully, 2021-...

Autres activités

Président de

Cendres + Métaux Holding SA, Bienne
Banque Syz SA, Genève

Administrateur de

Syz Financière SA, Genève
Syz Private Holding SA, Genève
Perring Holding SA, Gland
Hermes BidCo GmbH, Bielefeld



Fabrice Welsch Membre

Lausanne | Suisse & France

Formation

ENSAE et CHEA, Paris
DEA de Finance, Université Paris IX-Dauphine

Parcours professionnel

Centre du Commerce International, Genève, 1988-1989, Consultant
2e Division blindée, Versailles, 1990-1991, Commissaire responsable Audit
Cardif Assurances, Paris, 1991-1993, Contrôleur financier
Cardif Assurances, Paris, 1993-1994, Responsable Actuariat Prévoyance individuelle
Cardif Assurances, Paris, 1994-1996, Responsable Actuariat Prévoyance
Phenix Assurances, Lausanne, 1996-1997, Actuaire en chef
Phenix Assurances, Lausanne, 1997-1999, Responsable Assurance Vie et développement
Phenix Assurances, Lausanne, 2000-2003, Responsable Assurance Vie, IT et Partenariats
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2004-2020, Responsable Fiscalité et Prévoyance
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2021-..., Chef de la Division Asset Management & Trading

Autres activités

Président de

Conseil de Fondation de Prévoyance Epargne 3 de la BCV, Lausanne
Conseil de Fondation de Libre Passage de la BCV, Lausanne

Administrateur de

GERIFONDS SA, Lausanne

Membres de

Conseil de Fondation de la Caisse de pensions BCV, Lausanne
SIX Strategic Advisory Board, Zürich
Commission fiscale de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, Lausanne

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura SA ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



Christina Pamberg
Présidente



Nicola Thibaudeau
Vice-présidente



Nathalie Ferland
Membre



Mike Jaberg
Membre



Alexandre Léchenne
Membre



Philippe Milliet
Membre



Fabrice Welsch
Membre

ORAB

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations abusives s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Art 763 CO

«Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers.»

Conseil d'administration

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura SA:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Pamberg	Christina	Présidente	1968	2014 (2016, Présidente)	2029
Thibaudeau	Nicola	Vice-présidente	1960	2016 (2020, Vice-présidente)	2031
Ferland	Nathalie	Membre	1973	2020	2035
Milliet	Philippe	Membre	1963	2021	2036

La période de fonction expire en 2026. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Jaberg	Mike	Membre	1980	2019	2034
Léchenne	Alexandre	Membre	1969	2018	2033
Welsch	Fabrice	Membre	1966	2021	2036

La période de fonction expire en 2023.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour cinq ans. Ils sont rééligibles; toutefois, la durée de leur mandat ne peut excéder 15 ans à compter de la date de leur nomination. Leur mandat prend fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de 70 ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La majorité relative est déterminante au deuxième tour. L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Dans le cas contraire, il est procédé à l'élection des administrateurs de manière collective et par vote à main levée, sauf si dix actionnaires présents au moins demandent le bulletin secret. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Secrétaire

Stéphane Ramseyer

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy,
Membre de direction

Organe de révision statutaire

PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne

Organe de révision selon la loi fédérale sur les banques

PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne

Révision interne

Gérald Crelier

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Responsable

Direction

Composition & activités au 31 décembre 2022



Bertrand Valley Directeur général

Porrentruy | Suisse

Formation

Licence en droit, Université de Lausanne
Brevet d'avocat

Parcours professionnel

Etude d'avocat, Porrentruy, 1990-1993
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1993-...

Autres activités

Président de

SDEJ (Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Comité de Direction de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont



Qendresa Dabiqaj Membre de direction
Secteur Réseau

Moutier | Suisse

Formation

Master en développement international des affaires, Business administration,
Université de Neuchâtel

Parcours professionnel

Banque Raiffeisen région Delémont, Delémont, 2009 - 2018, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2018-...



Grégory Chapuis Membre de direction
Secteur Crédits

Boécourt | Suisse

Formation

Master en gestion d'entreprise, Université de Fribourg

Parcours professionnel

UBS SA, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Delémont, 2006-2015, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

Autres activités

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation la Ferme du Bonheur, Porrentruy



Gaël Froidevaux

Membre de direction
Secteur Finances & Risques

Saignelégier | Suisse

Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Neuchâtel
Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

Parcours professionnel

Banque Romande Valiant, Delémont, 2006-2009, Diverses fonctions
Valiant Holding, Berne, 2009-2011, Spécialiste consulting
République et Canton du Jura, Delémont, 2011-2014, Economiste à la Trésorerie générale
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2014-...

Autres activités

Président de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Membre de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy



Aurélien Michaud

Membre de direction
Secteur Marchés

Bassecourt | Suisse

Formation

Master of Science in Finance, Université de Genève

Parcours professionnel

Valcourt SA, Genève, 2009 - 2015, Trader sur obligations
Lombard Odier, Genève, 2015 - 2016, Conseiller senior marché obligataire
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

Autres activités

Membre de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy



Stéphane Ramseyer

Membre de direction | Secteur Services
& secrétaire du Conseil d'administration

Porrentruy | Suisse

Formation

Diplôme fédéral d'employé de banque

Parcours professionnel

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1990-...

Autres activités

Président de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg

Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg

Commission municipale des finances, Porrentruy

Contrat de management

La Banque Cantonale du Jura n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.

Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



TOUJOURS À VOTRE SERVICE

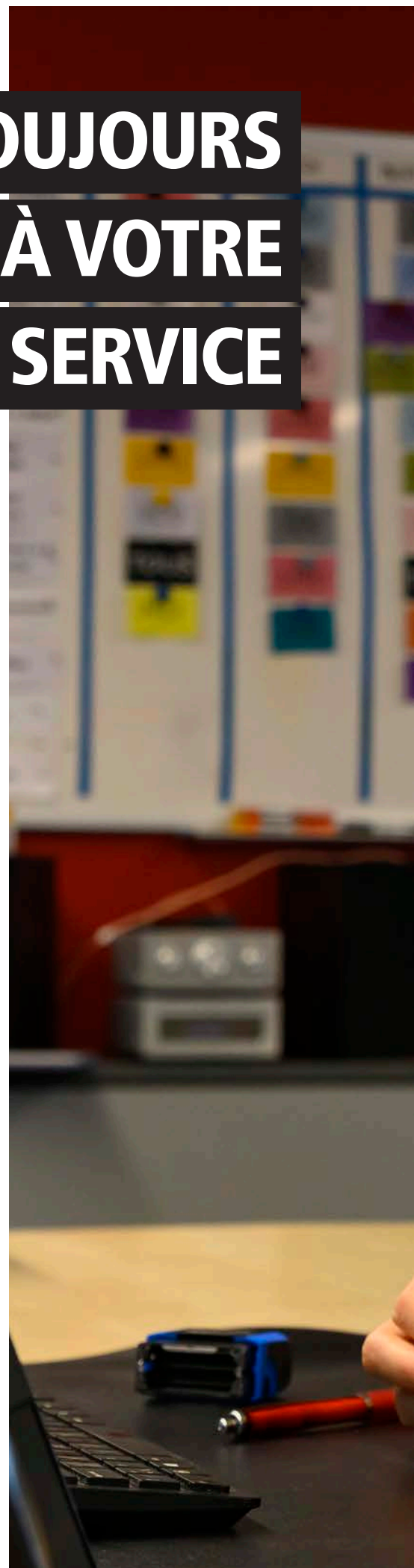
soutenir

Nous prenons soin de
toutes les informations
qui vous concernent.
A chaque moment,
vous et nous collaborons
pour une vie plus simple.

Virginie Cuna

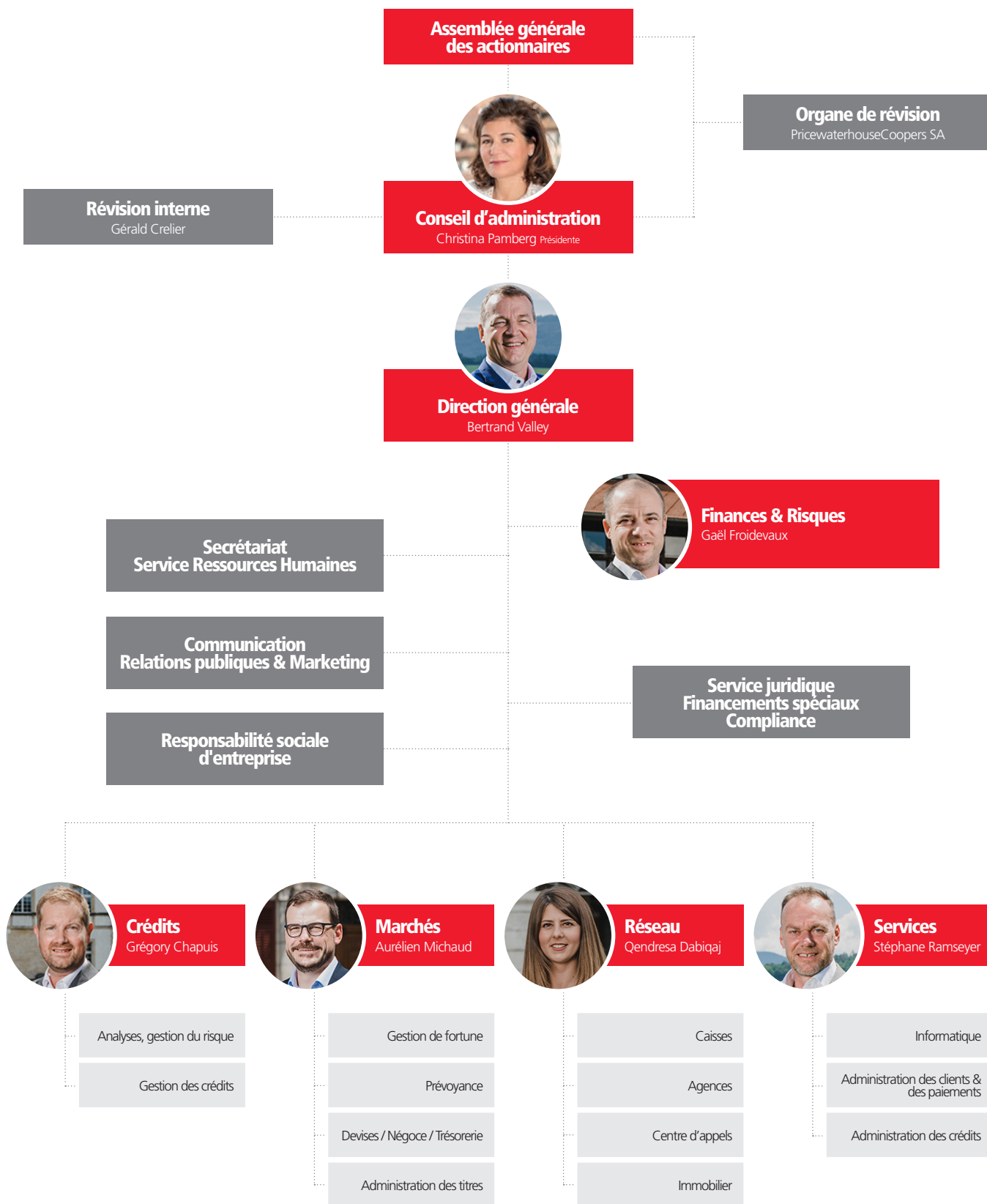
Assistante administrative
Service ADMCL (Administration des Clients)

Image: Danilo Corvaglia





Organigramme



Cadres

Responsables de succursale

Steven Barras, Porrentruy
Jonas Bracelli, Moutier
Ludovic Maeder, Delémont
Alain Thiévent, Saignelégier

Fondés de pouvoir

Michaël Ackermann
Cyrille Althaus
Pierre Barthe
Steeve Brahier
Michel Carnal
Patrick Chapuis
Philippe Charmillot
Corinne Courbat
Sébastien Courbat
Ronald Cramatte
Jean-Marc Farine
Bernard Frésard | Jusqu'au 30.06.2022
Christian Frossard

Vanessa Germano Su
Caroline Giammarino
Stefano Giammarino
Marion Goetschi
Emmanuel Guélat
Margaux Häni
Sébastien Hostettler
Aurélie Huguenin Grandjean
Alain Jeannottat
Cyrille Joray
Cédric Kamber
Laurent Kottelat
Stève Mascellini

Christophe Nicoulin
Eric Nsanzurwanda | Jusqu'au 30.09.2022
Alexis Pelletier
Serge Piquerez
Rachelle Rickli Thiévent
Yann Rufer | Jusqu'au 31.12.2022
Cynthia Sauge
Jean-Marc Schaller
Nathalie Tissier
Claude Vanhouteghem | Jusqu'au 31.12.2022
Gaël Vauclair

Mandataires commerciaux

Caroline Christe
Julien Comte
Emmanuel Fleury
Leo Fusaro
Azlije Loshaj
Georges-André Maitre
Jordan Maschio
Elodie Roelli

Organisation interne & compétences

Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la loi, elles portent sur:

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen des rapports de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.
- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 95 ss OFR).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant:

- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'Organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2022, soit 6 séances d'une demi-journée et une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de la Direction.
- Les décisions sont prises valablement si quatre membres au moins sont présents. A la demande d'un de ses membres, le Conseil d'administration peut traiter de sujets hors présence du Directeur général et/ou des membres de direction.
- La Présidente et la Vice-présidente ont droit à la signature.

Commission des crédits

Présidente	Christina Pamberg
Membres	Mike Jaberg Philippe Milliet

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédits assistent aux séances avec voix consultatives.

La Commission des crédits a les attributions suivantes:

- Elle octroie les crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit.
- Elle prend connaissance des décisions du Comité des crédits.
- Elle prend connaissance du rapport trimestriel sur les dépassements de crédits supérieurs à CHF 100'000.– et du rapport semestriel sur les restructurations, assainissements, positions à risques, dénonciations, abandons de créances, liquidations, provisions et pertes, établis par le service juridique et financements spéciaux.
- Elle décide de l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision, sous réserve des compétences du Conseil d'administration. Annuellement, elle informe le Conseil d'administration des crédits octroyés à ses membres et à l'Organe de révision.

La Commission des crédits se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. La Commission s'est réunie 16 fois en 2022 et les séances ont duré 1 heure en moyenne.

Commission d'audit & des risques

Président	Alexandre Léchenne
Membres	Nathalie Ferland Fabrice Welsch

La Commission d'audit et des risques se compose de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la Commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif. La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent, en particulier dans les domaines de l'établissement et de la présentation des comptes, de la gestion et du contrôle des risques, du système de contrôle interne, de la conformité et des activités d'audit interne et externe. La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'Organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci traite tout désaccord survenant entre la révision interne et la Direction générale.

Les tâches de la Commission sont les suivantes:

- Elle s'assure que le rapport financier à l'attention du Conseil d'administration soit conforme à la réglementation et aux directives internes existantes;
- Elle procède à une analyse critique des bouclements financiers (annuels et intermédiaires), c'est-à-dire des comptes ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan;
- Elle discute les bouclements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne;
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers;
- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence;
- Elle élabore une directive générale concernant la révision interne;
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découlant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ conformément aux prescriptions de la Circ.-FINMA 13/3 Activités d'audit;
- Elle s'assure périodiquement que la société d'audit et la révision interne disposent des ressources et des compétences adéquates pour exécuter leurs missions d'audit au sein de l'établissement;
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne et vérifie la compatibilité de l'activité de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels;
- Elle procède à une analyse critique des rapports d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable;
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne et les discute avec le responsable de la révision interne;
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre;
- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit;
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne;
- Elle examine de façon critique la politique et la stratégie des risques, en tenant notamment compte de l'appétit aux risques de la BCJ et de rapporter son opinion à ce sujet au Conseil d'administration;
- Elle veille à ce que la Banque maintienne tous dispositifs aptes à identifier à temps, à évaluer, à contrôler et à suivre les risques de marchés, de crédits et opérationnels;
- Elle procède, notamment par l'examen du rapport annuel sur les risques de la BCJ, à l'examen critique des principaux risques de la Banque et des réponses apportées par la Direction générale;

- Elle porte une attention prospective aux risques non connus ou émergents;
- Elle suit les principales évolutions intervenues au sein du profil de risque de la BCJ et les modifications apportées au dispositif de gestion et de contrôle des risques;
- Elle veille à ce que les fonds propres soient en accord avec la stratégie, l'appétit aux risques, le profil de risque et l'état des risques de la BCJ;
- Elle s'assure que la gestion des risques est traitée de manière adéquate;
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance;
- Elle doit être informée des résultats des contrôles effectués par

la révision interne et entretenir des contacts réguliers avec le responsable de cette dernière, bien que la révision interne soit subordonnée à l'ensemble du Conseil d'administration;

- Elle s'assure que le système de contrôle interne en général est adapté régulièrement et à temps en fonction des modifications apportées aux activités, aux produits et aux prestations ainsi qu'au profil de risque de la BCJ;

La Commission informe périodiquement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. La Commission s'est réunie à 6 reprises en 2022 et les séances ont duré 1 heure et 30 minutes en moyenne.

Commission de politique des ressources humaines et de rémunération

La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration.

Présidente	Nicola Thibaudeau
Membres	Christina Pamberg Alexandre Léchenne

Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.

La Commission de politique RH et de rémunération n'a pas de compétence décisionnelle. Elle prépare et préavise les décisions du Conseil d'administration relative:

- A la politique et la stratégie RH
- A la politique de rémunération
- Aux nominations et aux révocations des cadres et des membres de Direction
- Au rapport annuel du responsable des ressources humaines

La Commission de politique RH et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie 4 fois en 2022 et les séances ont duré 1 heure et 30 minutes en moyenne.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques.

Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et utilisés répartis par rating et sur l'état des différents portefeuilles-titres.

Il prend également connaissance des procès-verbaux des séances des commissions et des séances de direction.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque.

Rémunérations, participations & prêts

Voir annexe 22 des informations se rapportant au bilan

Principes de rémunération

Les rémunérations sont versées en espèces. La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. La Banque ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.

Conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, basées sur l'engagement nécessaire et la responsabilité liée à la fonction. Ces indemnités ont été fixées en référence à un benchmark des banques cantonales cotées en bourse, pondérées en fonction de la taille de la Banque (somme du bilan). Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. La compétence pour fixer les rétributions des membres du Conseil d'administration est de la compétence du Conseil d'administration.

Direction

La rémunération de la Direction est composée du salaire (part fixe) et d'un bonus (part variable).

Salaires (part fixe)

La politique salariale réservée au Directeur général et aux membres de la direction doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La rémunération individuelle du Directeur général et des membres de la direction est déterminée en fonction de la rémunération moyenne des fonctions à haute responsabilité dans le secteur privé régional. Elle est revue annuellement et est de la compétence du Conseil d'administration sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération.

Les contrats sont résiliables avec un délai de congé de 6 mois pour les membres de direction et avec un délai d'une année pour le Directeur général.

Le bonus (part variable)

Le bonus se définit comme la rémunération variable permettant de rétribuer la performance individuelle ayant atteint des objectifs élevés et ayant contribué de manière particulière au développement de leur équipe ou de la Banque en général. Cette composante de la rémunération rétribue l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'exercice.

Chaque année, le Conseil d'administration, sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération, arrête un montant représentant l'enveloppe globale de bonus, qui dépend des résultats de la banque, et attribue à sa discrétion la part revenant au Directeur général et à chaque membre de la direction.

Le bonus est attribué individuellement selon les critères suivants:

- les résultats du secteur
- le degré d'atteinte des objectifs personnels
- les défis particuliers de la fonction lors de l'année écoulée

La pondération de ces critères intervient à la discrétion du Conseil d'administration.

La rémunération variable pour 2022 a été de 17% supérieure par rapport à l'année précédente et est à mettre en relation avec le résultat annuel réalisé. Les bonus individuels attribués à la Direction pour l'exercice sous revue représentent entre 34% et 51% du salaire de base.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

Quorum statutaire

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

Convocation à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura. Cette convocation est également publiée dans Le Quotidien Jurassien.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, par un autre actionnaire, par la banque dépositaire ou par un représentant indépendant.

Inscription à l'ordre du jour

Chaque actionnaire, indépendamment du montant de sa participation peut demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

Inscriptions au registre des actions

Le capital social de la BCJ est constitué d'actions nominatives. La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prise de contrôle & mesures de défense

Néant.

Conduite, gestion & contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites dans l'annexe (page 74) des comptes annuels.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2022. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2022 a également décidé de confier à PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2022. Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

En conformité avec l'art. 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires d'audit	CHF 160'700.– (HT et débours)
Honoraires additionnels	-
Honoraires de conseils	-

Instruments de surveillance et de contrôle

Notre organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction.

De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit et des risques qui traitent en particulier des rapports bancaires.

Les membres de la Commission d'audit et des risques évaluent l'Organe de révision externe. Les résultats obtenus sont confrontés à ceux déterminés par la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

Politique d'information

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaire et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est défini à l'art. 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, dont la teneur est la suivante :

Obligation d'information

Art. 17a

1. La Banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer, sans délai et de manière appropriée, d'office ou sur requête, le Gouvernement de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation.
2. Cette obligation d'information existe indépendamment des droits de l'Etat en tant qu'actionnaire ou de ceux des membres du Conseil d'administration nommés par le Gouvernement.
3. En outre, eu égard à la garantie de l'Etat, le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision ou d'un réviseur indépendant portant notamment sur :
 - a) tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la garantie de l'Etat;
 - b) la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration ;
 - c) la situation des fonds propres;
 - d) l'inventaire et l'évaluation des risques;
 - e) la vérification des provisions et des amortissements;
 - f) tout élément susceptible de s'écarter des dispositions légales réglementaires ou statutaires ou des principes commerciaux, notamment du but, du champ d'activité et du rayon d'activité de la Banque;
 - g) la situation de la Banque par rapport aux autres banques cantonales et les mesures qu'elle envisage de prendre en cas d'écart à la moyenne;
 - h) les résultats annuels et intermédiaires de la Banque;
 - i) le plan financier, le budget et les prévisions.
4. En tous les cas, le secret bancaire et le secret des affaires sont respectés.

Médias

Rapport annuel

Il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

Site Internet (www.bcj.ch)

La rubrique *Relations investisseurs* du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, rapport de gestion.

Sur le lien *Liste de diffusion*, il est possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les informations communiquées par la BCJ.

Presse

La BCJ publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires semestriels, avec l'ensemble des autres banques cantonales, dans la FOOSC. Les communiqués de presse de la BCJ sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

Agenda

27 avril 2023	Assemblée générale ordinaire à La Croisée des Loisirs à Delémont
12 juillet 2023	Publication des résultats semestriels 2023
Fin janvier 2024	Conférence de presse des résultats annuels 2023
Début avril 2024	Publication du rapport de gestion 2023

Disponible sur www.bcj.ch/Rapport-de-gestion et dans tous les points de vente de la Banque.

Adresse de contact

Relation avec les investisseurs et la presse

Margaux Häni
Responsable Communication Relations publiques & Marketing
Téléphone: +41 (0)32 465 13 66
E-mail: margaux.haeni@bcj.ch

Siège principal

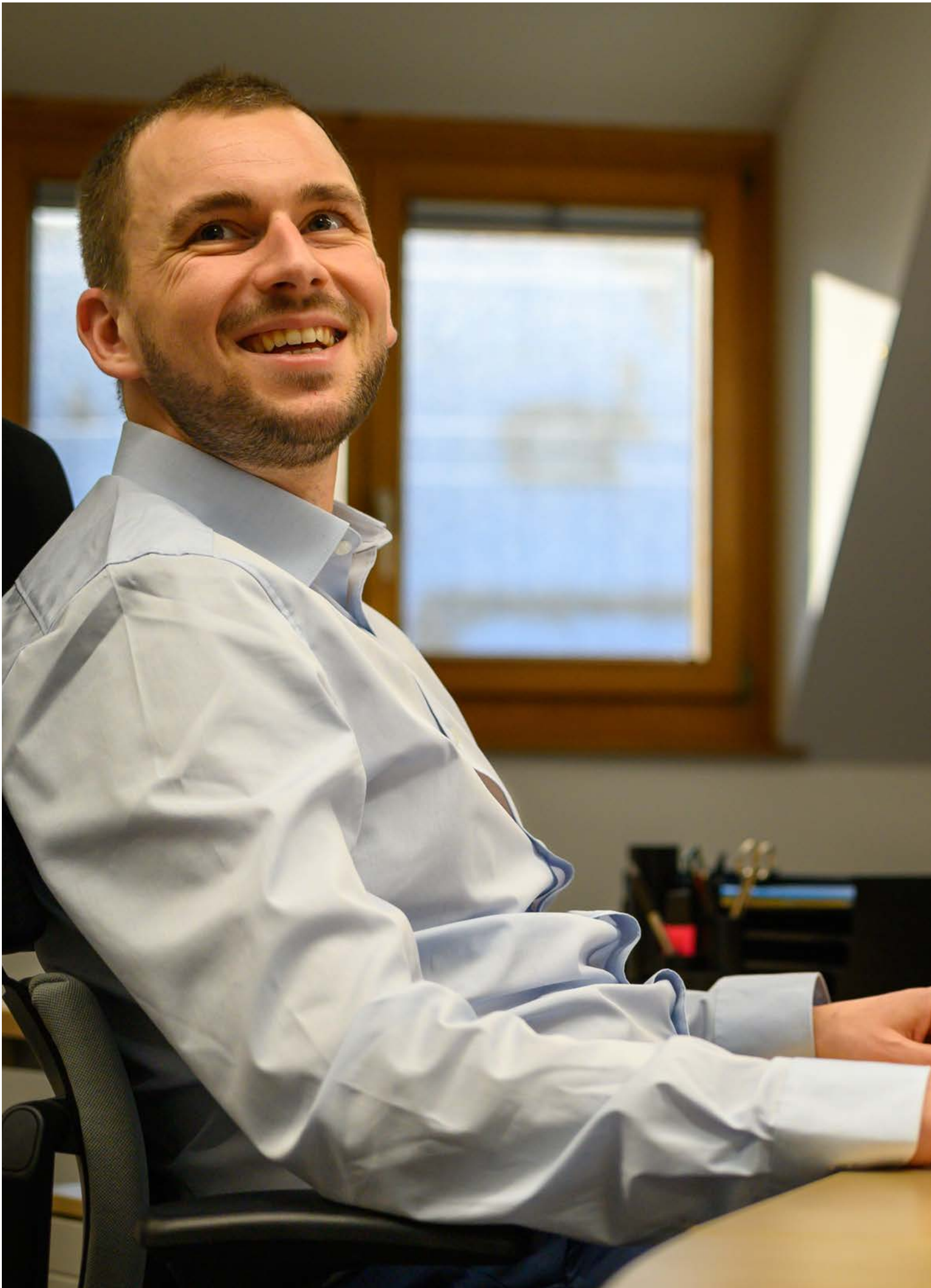
Banque Cantonale du Jura SA
Rue de la Chaumont 10
2900 Porrentruy

Périodes de blocage du négoce

Pour les personnes ayant ou pouvant avoir connaissance des résultats de la Banque avant le grand public, il y a un embargo sur le titre BCJ durant la période qui s'étend de 30 jours avant la date de référence du bouclage (semestriel ou annuel) à la publication des résultats. Dans cet espace-temps, il y a une interdiction de négocier le titre BCJ pour les personnes mentionnées ci-dessous. Ces dernières sont informées de l'embargo, respectivement de sa levée, par le service compliance.

Les personnes concernées par cette restriction sont les suivantes :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les membres de la direction
- Le responsable du service Communication Relations publiques & Marketing
- La Révision interne
- Les collaborateurs du service Finances & Risques
- Les collaborateurs du service Informatique
- Les assistants de la direction.





PAS

DE PLACE

À L'ERREUR

élaborer

Nous gérons la comptabilité,
la facturation et le budget, en
établissant des statistiques.

Nous évaluons les risques,
pour mener à bien des projets solides.

Laurent Kottelat

Contrôleur de gestion
Service Finances et risques

Comptes annuels

au 31 décembre 2022

Bilan avant répartition du bénéfice (en milliers de CHF)

Actifs	Annexe n°	2022	2021	Variation
Liquidités		790'872	898'340	-107'468
Créances sur les banques		23'796	26'742	-2'946
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	-	-	-
Créances sur la clientèle	2	324'790	307'779	17'010
Créances hypothécaires	2	2'858'858	2'721'065	137'793
Opérations de négoce	3	-	-	-
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	62'319	4'317	58'002
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Immobilisations financières	5	181'957	149'928	32'029
Comptes de régularisation		3'018	2'985	33
Participations	6/7	3'218	3'218	-
Immobilisations corporelles	8	14'027	14'114	-87
Valeurs immatérielles		-	-	-
Autres actifs	10	1'893	14'864	-12'971
Total des actifs		4'264'748	4'143'353	121'395
Total des créances subordonnées		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Passifs				
Engagements envers les banques		227'923	210'091	17'832
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	163'000	146'000	17'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		2'436'017	2'388'896	47'121
Engagements résultant d'opérations de négoce		-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	1'626	18'052	-16'426
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Obligations de caisse		3'470	7'680	-4'210
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	1'067'000	1'083'000	-16'000
Comptes de régularisation		10'749	10'355	395
Autres passifs	10	65'891	2'932	62'959
Provisions	16	5'096	4'493	603
Réserves pour risques bancaires généraux	16	117'200	110'500	6'700
Capital social	17/20	42'000	42'000	-
Réserve légale issue du capital		39'858	39'858	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		39'858	39'858	-
Réserve légale issue du bénéfice		74'808	69'817	4'991
Propres parts du capital	21	-303	-312	9
Bénéfice reporté		193	290	-97
Bénéfice (résultat de la période)		10'220	9'703	517
Total des passifs		4'264'748	4'143'353	121'395
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	2/24	19'644	20'149	-505
Engagements irrévocables	2	61'202	74'232	-13'031
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	8'096	8'096	-
Crédits par engagement	2/25	-	-	-

Compte de résultat (en milliers de CHF)

Résultat des opérations d'intérêts	Annexe n°	2022	2021	Variation
Produit des intérêts et des escomptes		43'015	37'727	5'288
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		-	3	-3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		333	200	133
Charges d'intérêts		-4'554	-1'556	-2'998
Résultat brut des opérations d'intérêts	28	38'794	36'374	2'420
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-1'034	-696	-337
Sous-total - Résultat net des opérations d'intérêts		37'760	35'677	2'083
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		5'509	5'983	-473
Produit des commissions sur les opérations de crédit		172	205	-33
Produit des commissions sur les autres prestations de service		4'213	3'815	398
Charges de commissions		-552	-606	55
Sous-total - Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		9'343	9'396	-53
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
Sous-total - Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	27	4'686	3'851	835
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		-	-	-
Produit des participations		155	169	-14
Résultat des immeubles		73	52	21
Autres produits ordinaires		32	11	20
Autres charges ordinaires		-30	-	-30
Sous-total - Autres résultats ordinaires		230	232	-2
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	29	-17'516	-16'462	-1'054
Autres charges d'exploitation	30	-11'999	-11'401	-598
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-1'260	-1'250	-10
Sous-total - Charges d'exploitation		-29'515	-27'863	-1'652
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-2'285	-2'424	140
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	31	252	-493	746
Résultat opérationnel		20'471	18'375	2'096
Produits extraordinaires	31	240	189	51
Charges extraordinaires	31	-	-1	1
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	31	-6'700	-5'200	-1'500
Impôts	34	-3'791	-3'661	-130
Bénéfice (Résultat de la période)		10'220	9'703	517

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (en milliers de CHF)

	Année de référence
Bénéfice de l'exercice 2022	10'220
Bénéfice reporté	193
Bénéfice au bilan	10'413
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice	5'000
- dividende	5'250
Report à nouveau	163

Tableau des flux de trésorerie (en milliers de CHF)

	Année de référence		Année précédente	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat de la période	10'220		9'703	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	6'700		5'200	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	2'285		2'424	
Provisions et autres corrections de valeur	1'061	458	326	164
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	6'829	6'423	5'247	4'199
Délimitations actives		33		360
Délimitations passives	395			459
Autres positions	75'931		18'574	1'007
Dividende de l'exercice précédent		4'800		3'600
Solde	103'421	11'714	41'474	9'789
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves	10	19	6	1
Modification des propres titres de participation	138	129	43	88
Solde	148	148	49	90
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	-			573
Immeubles	1'161	45	157	92
Autres immobilisations corporelles		3'314		3'585
Solde	1'161	3'359	157	4'250
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Obligations de caisse		4'210		212
Emprunts	-		-	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		16'000	87'000	
Créances hypothécaires		138'481		133'152
Engagements envers les banques	17'832			20'384
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	17'000		3'131	
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	47'121		80'629	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		16'426		16'229
Créances sur les banques	2'946		17'721	
Créances sur la clientèle		16'729	56'096	
Opérations de négoce	-		86	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		58'002		3'221
Immobilisations financières		32'029	1'905	
Liquidités	107'468			100'921
Solde	192'367	281'877	246'568	274'119
Total des sources de fonds	297'097		288'248	
Total des emplois de fonds		297'097		288'248

État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de l'exercice	42'000	39'858	69'817	110'500	290	-312	9'703	271'855
Répartition du bénéfice de l'exercice précédent selon décision de l'Assemblée générale du 28 avril 2022								
- dividende			10				-4'800	-4'790
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			5'000				-5'000	-
- report à nouveau					-97		97	-
Capitaux propres après répartition du bénéfice	42'000	39'858	74'826	110'500	193	-312	0	267'065
Acquisition de propres parts au capital						-2'129		-2'129
Aliénation de propres parts au capital						2'120		2'120
Bénéfice (perte) résultant d'aliénation de propres parts au capital			-19			19		-
Dotations sur bénéfice exercice en cours				6'700				6'700
Bénéfice de l'exercice							10'220	10'220
Capitaux propres à la fin de l'exercice	42'000	39'858	74'808	117'200	193	-303	10'220	283'976
Proposition de répartition du bénéfice de l'exercice en cours								
- dividende							-5'250	-5'250
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			5'000				-5'000	-
- report à nouveau					-30		30	-
Capitaux propres à la fin de l'exercice après répartition du bénéfice	42'000	39'858	79'808	117'200	163	-303	0	278'726

Réserve légale issue du capital

A la suite de la modification de l'article 5 de la Loi sur l'impôt anticipé, le Conseil d'administration a décidé de scinder la Réserve légale générale entre les apports de capital et les dotations effectuées sur les exercices annuels.

Par cette adaptation, le Conseil d'administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée générale, dans le futur, de rembourser tout ou partie de cette réserve sans que ces remboursements ne soient considérés comme revenus imposables pour les personnes physiques et ne soient soumis à l'impôt anticipé.

Réserve légale issue du bénéfice

Cette réserve enregistre les dotations décidées par l'Assemblée générale, ainsi que les bénéfices/pertes réalisés sur les opérations effectuées sur les propres titres de participation.

Annexe

Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Jura (ci-après appelée : « la Banque ») est une société anonyme au sens de la loi sur la Banque Cantonale du Jura du 26 octobre 1978.

La Banque a son siège et sa direction générale à Porrentruy. La Banque est présente dans 11 localités jurassiennes, à savoir : Porrentruy, Alle, Boncourt, Courgenay, St-Ursanne, Delémont, Bassecourt, Courrendlin, Courroux, Saignelégier et Le Noirmont. La Banque possède également une succursale dans le Jura bernois à Moutier.

La Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton en pourvoyant aux besoins d'argent et de crédits, ainsi qu'en offrant des dépôts d'épargne productifs d'intérêts. Dans le respect d'une saine gestion, la Banque offre les prestations usuelles d'une Banque universelle de proximité.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes généraux

Normes

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA), à la Loi fédérale sur les Banques et à son ordonnance et aux directives de la FINMA régissant l'établissement des comptes. Ensemble, elles constituent les prescriptions comptables suisses pour les Banques.

La Banque établit et publie un boucllement individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication, ce qui explique des écarts dans certains totaux.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et

engagements est limitée aux cas suivants:

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

Liquidités

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances et engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d'opérations de financements de titres

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan, intérêts courus y compris. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d'intérêt est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assorties d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

Crédits et prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque répartit les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories.

Les crédits des catégories 10 et 11 sont compromis et font l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Les créances appartenant aux catégories 1 à 9 sont considérées comme non compromises. Pour ces catégories, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises.

Les positions qui présentent des intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dites en souffrance, tandis qu'une créance est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant que la Banque peut escompter récupérer, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation

des sûretés éventuelles. Les corrections de valeur sont calculées selon un schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation.

La correction de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est calculée sur la base d'un historique d'évolution du portefeuille de crédit. Un taux, représentant la probabilité d'une créance non compromise de basculer dans les catégories 10 ou 11, est calculé et utilisé pour définir les besoins en corrections de valeur des créances non compromises. Ce taux est estimé annuellement, une moyenne mobile est utilisée.

Le système de notation mis en place à la BCI dès le 01.01.2016 est utilisé pour calculer la moyenne mobile pour les créances clients, les créances hypothécaires et les engagements conditionnels (part hors-bilan). Pour chaque rubrique, le service des financements spéciaux prend en considération tous les engagements effectivement provisionnés durant l'année ce qui lui permet de définir le taux de provisionnement par rating moyen. A terme, un historique de 10 ans sera pris en considération pour le calcul de cette moyenne, actuellement nous possédons un historique de 6 ans (2016 – 2021) pour le calcul de la provision 2022.

Le service des financements spéciaux est responsable du calcul du taux de provisionnement, le service Finances et Risques est responsable de la comptabilisation de la provision.

Les créances en banque, les immobilisations financières et les participations ne génèrent actuellement aucune provision en raison des exigences de solvabilité élevées et du faible niveau des actifs. Les pertes effectives sur ces 10 dernières années pour ces types d'actifs sont égales à CHF 0.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de corrections de valeur de l'année en cours.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

Les constitutions et les dissolutions (économiquement plus nécessaires) des corrections de valeurs découlant des risques de défaillance (à titre individuel et forfaitaire), en lien avec les opérations d'intérêts, sont comptabilisées dans les « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt* ». Les produits des intérêts des positions compromises et en souffrance, ainsi que les montants récupérés sur des créances amorties durant les exercices précédents sont portés en diminution des besoins annuels.

S'agissant des crédits pour lesquels elle a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la Banque utilise pour la comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires une méthode simplifiée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Cet ajustement sans incidence sur le résultat est présenté dans la colonne « *Reclassification* » du tableau « *Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux* » de l'annexe.

Opérations de négoce, engagement résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés dans le « *Produit des intérêts et de dividendes des opérations de négoce* ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les valeurs de remplacement sont comptabilisées respectivement à l'actif du bilan sous « *Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers* » et au passif du bilan sous « *Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers* ». Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans l'annexe.

Les instruments utilisés dans le cadre des opérations de négoce sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d'un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ».

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « *Autres actifs* » ou « *Autres passifs* ».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l'échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance prévue à l'origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « *Autres charges ordinaires* » ou « *Autres produits ordinaires* ».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créance figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c'est-à-dire en principe jusqu'à l'échéance. Le montant porté au bilan correspond à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée d'échéance résiduelle (« *accrual method* »). Les agios et disagio correspondants sont

imputés au résultat des opérations d'intérêts. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêts aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées immédiatement dans les « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ».

Titres de participation et immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur nécessaires sont enregistrées dans les « *Autres charges ordinaires* » ou les « *Autres produits ordinaires* ».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part au voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Les participations dont la valeur d'acquisition est inférieure ou égale à CHF 20'000.- sont amorties totalement l'année de leur acquisition, sauf s'il s'agit de titres cotés.

La Banque examine à la date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « *Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles* ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique « *Produits extraordinaires* », les pertes réalisées dans la rubrique « *Charges extraordinaires* ».

Si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), l'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence (« *equity method* ») est publié dans le tableau 6 « *Présentation des participations* ».

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA n'est que partiellement libérée. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires. Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit n'est pas présentée sous la rubrique engagements irrévocables afin d'éviter une double comptabilisation.

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation de CHF 2'000, sont activés. Pour les projets informatiques, la limite d'activation est de CHF 25'000.-.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée :

- Les machines, le matériel informatique (hardware), le mobilier, les installations, les travaux d'aménagement dans des immeubles et les logiciels acquis ou développés à l'interne sont amortis selon leur durée de vie économique.
- Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l'activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d'acquisition diminué d'un amortissement en fonction du degré de vétusté.

A l'exception des immeubles de la Banque qui sont amortis de façon dégressive, les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « *Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles* », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation économique estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit:

Immeubles à l'usage de la Banque et autres immeubles	max. 50 ans (3% de la valeur résiduelle)
Aménagements	max. 20 ans
Matériel informatique, machines et installations	max. 5 ans
Mobilier	max. 8 ans
Logiciels acquis ou développés à l'interne	max. 3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « *Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles* ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « *Produits extraordinaires* », les pertes réalisées dans la rubrique « *Charges extraordinaires* ».

Valeurs immatérielles

Le bilan de la Banque ne contient pas de valeurs immatérielles.

Engagements de prévoyance

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans l'institution de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels du Fonds de prévoyance, selon

la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière.

Le Conseil d'administration considère que les éventuels excédents de couverture seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours ou pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. Les impôts sur les transactions n'en font pas partie. La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct.

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique «*Compte de régularisation*», sous déduction des acomptes payés. Les impôts affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «*Impôts*» du compte de résultat.

Les dotations aux réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant de ces réserves fait partie du capital imposable.

Provisions

Les obligations, juridiques ou implicites, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit:

- les provisions pour impôts par la rubrique «*Impôts*»
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «*Charges de personnel*»
- les autres provisions par la rubrique «*Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes*», à l'exception des provisions de restructuration.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l'Ordonnance y relative.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «*Variations des réserves pour risques bancaires généraux*».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de créances, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes, à l'exception des positions détenues dans le Portefeuille de négoce.

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique «*Propres parts du capital*» déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente. Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique «*Réserve légale issue du bénéfice*» et la Banque

réduit la position «*Propres parts du capital*» de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la «*Réserve légale issue du bénéfice*».

Plan de participation

La Banque n'a pas de plan de participation en faveur des organes ou en faveur de son personnel.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

Modification des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont prises en compte quotidiennement (principe de la date de conclusion) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous. Le résultat de toutes les opérations conclues est intégré dans le compte de résultat.

Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement. Entre le jour de conclusion et le jour d'exécution, elles sont présentées à leur valeur de remplacement dans les rubriques «*Valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés*».

Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts, mais directement comptabilisés à la rubrique «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts*». Sont considérés comme tels, les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique «*Produits des intérêts et des escomptes*».

Conversion des monnaies étrangères

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte «*Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur*».

Principaux cours de conversion des devises utilisés lors du bouclage:

Monnaie	31.12.2022	31.12.2021
EURO	0.98445	1.0337
Dollars US	0.9221	0.9126
Livres sterling	1.11405	1.2323

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur.

Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La Banque ne calcule pas les frais de refinancement du portefeuille de négoce. Ils ne sont donc pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

Gestion des risques

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d'administration.

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l'économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu'elle prend dans le cadre de ses activités.

Les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement efficace et les résultats d'un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls risques de défaillance des débiteurs. Les risques liés à l'évolution future des taux d'intérêts sont également importants, tout comme les autres risques de marchés et les risques opérationnels.

Le processus de gestion des risques s'étend de la politique de risque à la gestion au sens étroit (reconnaissance, évaluation et gestion de tous les risques), y compris la surveillance et le contrôle. On peut représenter ce processus et les principaux responsables comme suit :

Responsabilité principale

Politique	Conseil d'administration
Identification, évaluation et gestion	Direction
Surveillance	Conseil d'administration et Direction
Contrôle	Conseil d'administration et révision interne

Les différents risques font l'objet de limites précises, dont le respect est surveillé en permanence. La gestion des risques est définie à travers les règlements et les circulaires idoines de la Banque. Elle porte sur les risques suivants:

- Risques de crédit; (clients, contreparties bancaires, gros risques, risques pays, concentration de risques, genre de couverture)
- Risques de marché; (changement de taux d'intérêt, devises, cours de titres, refinancement, liquidité, autres risques de marché)
- Risques opérationnels; (exécution de transactions, vérifications de concordance, personnel, relève, pannes de système, juridiques, réputation, contamination, compliance, fiscaux, fraudes internes et externes, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, dommages aux biens physiques)

La Banque a intégré dans son organisation globale la gestion des risques et le contrôle interne. Elle bénéficie ainsi d'une consolidation de tous les risques encourus. Les contrôles mis en place dans les processus de travail, complétés par les rapports établis par la révision interne et l'analyse par la révision externe, constituent un élément clé pour une gestion efficace des risques et du contrôle interne. Ils ont donc un effet positif sur les processus internes. Ces contrôles garantissent par exemple que les éventuelles erreurs au niveau des transactions soient détectées et corrigées à temps. Un rapport semestriel est présenté à la Direction, alors que le Conseil d'administration en prend connaissance une fois par année. La présentation au

Conseil d'administration repose sur les nouveaux risques décelés durant l'année sous revue, ceux qui se sont avérés, et les menaces qui pourraient se traduire par de nouveaux risques dans un horizon temps défini. Les risques majeurs sont répertoriés avec probabilité de survenance et impact financier. Le Conseil d'administration fixe également la tolérance aux risques de la banque.

Risques de crédit

Prêts à la clientèle

L'endettement est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette ainsi que de la valeur de nantissement des gages retenue par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties.

La politique de crédit englobe la totalité des engagements. Ceux-ci pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques et se caractérise par des filières de décisions courtes. Il s'agit d'être extrêmement attentif dans le cadre du contrôle des avances accordées aux entités présentant un risque de défaillance accru. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Le système de rating donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion centralisée des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyses des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les correctifs de valeur et les provisions sont réexaminés et réajustés trimestriellement.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites, dont la compétence est attribuée au Conseil d'administration. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et, partant de la hauteur de la limite, est annuel. Le contrôle du respect de la limite est permanent. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément.

Risques de marché

Risque de taux

La Banque accorde une attention particulière au risque de taux afin de gérer au mieux le refinancement temporel de ses opérations actives et plus particulièrement la part des prêts à taux fixes qui représente plus de 90 % du total du portefeuille hypothécaire de l'établissement. Pour suivre et gérer sa structure

du bilan, la Banque utilise des outils informatiques performants, d'une part, et d'autre part, elle s'est fixée des limites en terme de niveau de fonds propres, de capacité de risques, de rendement prévisionnel et de gaps sur les durées résiduelles. De plus, elle collabore avec un institut spécialisé, Fidelity National Information Services, société qui intervient en qualité de consultant technique dans le domaine de l'ALM (Asset & Liability Management).

Les opérations de bilan sont pilotées et surveillées par le comité ALM, dans le cadre de limites fixées annuellement par le Conseil d'administration. Les risques sont notamment couverts par des instruments dérivés dont les contreparties sont de première qualité.

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les volumes et les échéances des positions figurant au bilan. Pour les positions à taux variable (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle), des modèles de portefeuilles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications de la structure des prêts et de l'épargne en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements de comportement de la clientèle sont à l'origine du risque de taux des positions actives et passives. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque. La Banque surveille deux mesures par rapport au risque de taux au bilan, l'évolution de la marge d'intérêt et l'évolution de la valeur des fonds propres. Pour ce faire, elle évalue les variations de la marge par le biais d'analyses dynamiques et le potentiel de pertes entre un scénario probable et des scénarii de stress. Quant à la mesure de la valeur des fonds propres, elle est évaluée par la durée des affaires actives et passives.

Risques de liquidités et de refinancement

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. La Banque mesure le risque de liquidité sur la base du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio), indicateur axé sur les flux de trésorerie entre les encours d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) sur le total des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours.

En complément au ratio LCR, la Banque calcule également le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR). Ce ratio, qui correspond au montant de financement stable disponible (passif) rapporté au montant de financement stable exigé (actif), permet à la Banque de s'assurer d'un financement stable afin de poursuivre sagement ses activités.

Pour limiter le risque de ne pas respecter les exigences réglementaires en matière de ratios LCR et NSFR, la Banque a introduit des limites internes plus strictes que les ratios exigés par le législateur. De plus, la Banque effectue plusieurs fois par mois des simulations de l'évolution du ratio LCR afin de s'assurer du respect permanent des limites fixées.

Le risque de refinancement est piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de crise. Il est défini et justifié par le Comité ALM. Ce plan comprend les processus d'établissement, d'approbation, d'application et de surveillance des scénarii de crise. Après analyse des résultats, le Comité ALM propose au Conseil d'administration des objectifs de profil d'échéances des actifs et des passifs afin de se prémunir contre une crise majeure. Ce plan est revu annuellement par le Comité ALM.

Autres risques de marché

Pour limiter les autres risques de marché, qui sont essentiellement des risques de position sur titres de participation et de devises, la Banque a institué un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles périodiques.

Risques opérationnels

Risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent l'ensemble des vulnérabilités pouvant entraîner des pertes pour la Banque (défaillances techniques ou humaines, dans les systèmes de contrôle interne, procédures inadéquates, événements externes, etc.). Afin de maîtriser ces risques, la Banque dispose d'un système de contrôle interne qui est régulièrement vérifié par la révision interne. Cette dernière rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

La Banque a répertorié les risques opérationnels dans un plan de contingence qui est revu annuellement. Par ce plan, la Banque souhaite recenser tous les risques opérationnels dans le but de définir les mesures à prendre et assurer leur suivi. C'est pourquoi la Banque adapte régulièrement ses processus internes visant à maîtriser et à réduire, dans la mesure du possible, ce type de risque en instaurant un système de contrôle interne permanent et régulièrement adapté en fonction du besoin et/ou des nouveautés mises en application.

Pour les risques majeurs, la Banque a élaboré un « Business Continuity Plan (BCP) », afin d'assurer le service à la clientèle, de poursuivre l'activité de la banque en général et de limiter les conséquences financières pour la Banque.

A ce titre, l'informatique constitue un domaine majeur où les risques potentiels sont importants. Dès le 1er janvier 2015, la BCJ a migré sur sa nouvelle plateforme informatique et rejoint la communauté des banques utilisant le logiciel Finnova et a externalisé les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG.

Compliance et risques juridiques

Le service juridique contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours relatifs aux activités bancaires. Le service juridique veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Externalisation d'activité (outsourcing)

Dès 2015, la BCJ utilise le logiciel Finnova et externalise les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG, Fribourg. Les activités de numérisation des documents ainsi que le traitement du trafic des paiements sont effectués par Swiss Post Solutions AG.

Pour la messagerie interbancaire, la Banque utilise les services de Bottomline Technologies SA, Genève.

Ces externalisations font l'objet de contrats de service détaillés, conformément aux directives de la FINMA. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs du prestataire de service sont tous soumis au secret bancaire.

Compte tenu de l'évolution toujours plus complexe des opérations boursières et de ses dérivés, la Banque a confié l'administration du service des titres à la Banque Cantonale de Fribourg. Par cette externalisation, la Banque veut maintenir une activité dans ce domaine en s'appuyant sur de hautes compétences reconnues.

Système d'information

Les organes supérieurs sont informés régulièrement sur le bilan, la situation de rentabilité, comprenant également les risques, et sur tout autre événement pouvant influencer la marche des affaires.

Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination de besoin de corrections de valeur

Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits, en se basant sur l'évolution d'indices immobiliers régionaux établis par des prestataires externes. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour. Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûreté supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché et des taux de vacance. L'état locatif des immeubles de rapport est vérifié régulièrement en fonction de l'importance du crédit et/ou de la valeur d'avance. S'il y a des indices de changements de l'état locatif ou du taux de vacance, la Banque procède à une réévaluation sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés périodiquement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels audités ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires. Ces informations sont examinées par le département «Analyse des crédits», qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, ce département transmettra le dossier au Service des financements spéciaux, qui procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises. Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite ci-dessous. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les corrections de valeur sur les positions à risque sont examinées et déterminées par le Service des financements spéciaux, lequel établit un rapport semestriel à l'attention du Comité des crédits et de la Commission des crédits.

Créances compromises

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la Banque examine la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les créances compromises sont comptabilisées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dis-

positions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

La Banque dispose depuis le 31 décembre 2021 de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises en vertu des art. 25 al.1 let.b et art. 28 al. 6 OEPC-FINMA.

Les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont déterminées sur les créances sur la clientèle, les créances hypothécaires et les engagements conditionnels. Elles sont calculées sur la base d'un historique d'évolution du portefeuille de crédit. Un taux, représentant la probabilité d'une créance non compromise de basculer dans les catégories 10 ou 11, est calculé et utilisé pour définir les besoins en corrections de valeur des créances non compromises. Ce ratio est estimé annuellement, une moyenne mobile est utilisée. A terme, un historique de 10 ans sera pris en considération pour le calcul de cette moyenne, actuellement nous possédons un historique de 6 ans pour le calcul de la provision 2022.

Les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques «créances sur la clientèle» et «créances hypothécaires». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

Constitution initiale

La dotation initiale aux corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises a été estimée à CHF 5.482 millions au 31 décembre 2021. Ce montant est réévalué lors du boucllement intermédiaire et du boucllement annuel au moyen du modèle interne décrit ci-dessus. Les corrections de valeur et provisions pour créances non compromises au 31 décembre 2022 sont présentées à l'annexe 16 «Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux».

Constitutions ou libérations

Les constitutions ou libérations subséquentes à la première application sont comptabilisées par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts», ou «Variations des provisions pour et autres corrections de valeurs, pertes» pour la part attribuable aux opérations hors bilan, en fonction du montant déterminé par le modèle.

Utilisation

En cas de besoin de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance des créances compromises, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises et documente leur utilisation, sans que les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance soient reconstituées. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises peuvent être utilisées dans la mesure où la charge au compte de résultat des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts dépasse 10% du résultat brut des opérations d'intérêts.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeurs pour risques de défaillance des créances compromises (art. 24 al. 1 OEPC-FINMA) et des provisions (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

Découvert

Au 31 décembre 2022, le besoin de corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est entièrement couvert.

Evaluation des sûretés de crédit

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axées sur l'utilisation du gage. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers peuvent faire l'objet d'une expertise externe.

La «valeur vénale», sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE, terrain à bâtir : valeur intrinsèque
- Immeuble locatif : valeur de rendement
- Immeuble commercial, hôtel, restaurant : valeur de rendement valeur de rendement et valeur intrinsèque
- Immeuble artisanal ou industriel : valeur de rendement ou valeur intrinsèque
- Immeuble agricole : valeur licite selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)
- Terrain : valeur de marché

La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (titres) facilement négociables sont acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière.

Pour couvrir le risque de marché la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture («Hedge accounting»)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers à des fins de couverture d'opérations actives et passives, principalement pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Utilisation de la comptabilité de couverture «hedge accounting»

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types suivants d'opérations:

Opération de base

Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt

Couverture par

Swaps de taux d'intérêt
Caps de taux d'intérêt

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente, à la conclusion du contrat, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis:

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture est compris dans une fourchette allant de 80 à 100 %.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée ineffective est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction ineffective comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2022, date du bilan de la Banque.

Démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat

L'Assemblée générale a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, comme organe de révision de la Banque. Le premier mandat de révision date de 1997. L'organe de révision ne s'est pas démis de son mandat avant terme. M. Omar Grossi est réviseur responsable depuis 2016.

AGIR EN TANT QUE GARANTIE

assurer

Nous formons les collaborateurs,
adaptons nos procédures et
conseillons chaque service.
Une banque sûre,
pour nous et vous.

Vanessa Germano Su

Juriste
Service Juridique et compliance

Image: Serge Voisard





Informations relatives au bilan

1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)

	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances et des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt ou de prêt de titres et des prises ou mises en pension	163'000	146'000
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	175'702	146'005
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prise en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
- dont titres remis à un tiers en garantie	-	-
- dont titres aliénés	-	-

2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en milliers de CHF)

NATURE DES COUVERTURES

Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Créances sur la clientèle	50'240	71'795	218'754	340'789
- dont envers des Collectivités de droit public	1'280	151	139'406	140'837
Créances hypothécaires	2'865'817	179	7'331	2'873'326
- dont immeubles d'habitations	2'457'031	174	1'514	2'458'718
- dont immeubles commerciaux	15'397		10	15'407
- dont artisanat et industrie	282'025	5	120	282'150
- autres	111'363		5'687	117'051
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	2'916'056	71'974	226'085	3'214'115
Année précédente	2'771'911	73'444	213'549	3'058'905
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	2'901'529	56'034	226'085	3'183'647
Année précédente	2'762'982	59'366	206'496	3'028'844
Hors bilan				
Engagements conditionnels	2'137	838	16'669	19'644
Engagements irrévocables			61'202	61'202
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			8'096	8'096
Crédits par engagements				-
Total du hors bilan				
Année de référence	2'137	838	85'967	88'942
Année précédente	2'055	2'338	98'085	102'478
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuels
Année de référence	86'770	61'906	24'864	24'864
Année précédente	90'043	65'464	24'579	24'579

3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)

Actifs	Année de référence	Année précédente
Opérations de négoce		
Créances, papiers/opérations du marché monétaire	-	-
- dont cotés	-	-
Titres de participation	-	-
Métaux précieux et matières premières	-	-
Autres actifs de négoce	-	-
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	-	-
Produits structurés	-	-
Autres	-	-
Total des actifs	-	-
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		
Engagements		
La Banque n'a pas d'opération en cours.		

4. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Swaps sur taux d'intérêts				57'752	395	650'000
Options sur taux d'intérêts (OTC)				3'969	-	30'000
Contrats à terme sur devises	598	1'231	118'919			
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	598	1'231	118'919	61'721	395	680'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				61'721	395	680'000
Année précédente	649	1'291	137'450	3'668	16'761	605'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				3'668	16'761	605'000
				Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)	
Total après prise en compte des contrats de netting						
Année de référence			60'872			179
Année précédente			619			14'354
				Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Répartition selon les contreparties (après prise en compte des contrats de netting)						
Valeurs de remplacement positives		-			60'403	469

5. Répartition des immobilisations financières

(en milliers de CHF)	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	180'438	148'403	166'980	149'079
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	180'438	148'403	166'980	149'079
Titres de participation	1'399	1'375	2'373	2'076
- dont participations qualifiées (plus de 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	120	150	220	220
Total	181'957	149'928	169'573	151'375
- dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités	180'438	148'403	166'980	149'079

Répartition des contreparties selon la notation

(en milliers de CHF)	De AAA à AA-	De A+ à A-	Inférieur à A-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créance	176'021	-	-	4'416

Les classes de notation d'agences de notation reconnues par la FINMA ont été utilisées.
Les positions sans notation sont des positions de premier ordre sur des collectivités de droit public suisses.

6. Présentation des participations

(en milliers de CHF)	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur / Reprise d'amortissement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Participations évaluées selon la mise en équivalence*									
sans valeur boursière	1'100	-1'100	-					-	
Autres participations									
avec valeur boursière	44	-	44					44	551
sans valeur boursière	3'611	-438	3'173					3'173	
Total des participations	4'756	-1'538	3'218	-	-	-	-	3'218	551

* L'impact d'une utilisation de la méthode de mise en équivalence sur les participations dans lesquelles la Banque a une influence significative est nul.

7. Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations significatives

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en milliers de CHF)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Immobestate Investment SA, Fribourg*	Société immobilière	50	100%	100%	100%	-
Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont*	Développement de l'économie jurassienne	2'200	50%	50%	50%	-
Clinique Le Noirmont société coopérative, Le Noirmont	Centre de réadaptation cardio-vasculaire	4'102	11%	2%	11%	-
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Société financière	2'225'000	0%	0%	0%	-

*Le total des actifs des sociétés dominées est inférieur à CHF 4'000'000, et est donc insignifiant dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

8. Présentation des immobilisations corporelles

(en milliers de CHF)	Valeurs d'acquisition cumulées	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence			
				Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	15'179	-7'906	7'273	45	-957	-196	6'165
Autres Immeubles	3'740	-2'565	1'175	-	-204	-31	940
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	3'280	-1'731	1'549	1'800	-	-1'438	1'911
Autres immobilisations corporelles	5'107	-990	4'117	1'514	-	-619	5'012
Total des immobilisations corporelles	27'306	-13'192	14'114	3'359	-1'161	-2'285	14'027

Contrat de leasing

La Banque n'a pas conclu de contrat significatif de leasing opérationnel ou financier.

9. Présentation des valeurs immatérielles

La Banque n'a pas de valeurs immatérielles.

10. Répartition des autres actifs et autres passifs

(en milliers de CHF)	A U T R E S A C T I F S		A U T R E S P A S S I F S	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation	1'404	14'279	65'237	2'613
Impôts indirects	337	388	317	217
Comptes d'ordre	30	2	263	17
Autres	122	194	75	84
Total	1'893	14'864	65'891	2'932

11. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en milliers de CHF)	Année de référence		Année précédente	
	Valeur comptable	Engagements	Valeur comptable	Engagements
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	15	15	5'982	6'782
Créances sur la clientèle (Prêts COVID)	18'736	19'609	26'177	25'964
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'152'638	817'000	1'121'901	833'000
Immobilisations financières	2'000	-	2'000	-

La Banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les actifs mis en gage des rubriques « Créances sur les banques » et des « Immobilisations financières » représentent des dépôts de marge auprès des contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS. Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés dans l'annexe 1.

12. Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la Banque détenus par ces institutions

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, bons de caisse et emprunts obligataires	3'612	3'967
Nombre d'actions BCJ détenues de valeur nominative CHF 14.–	4'500 actions (0.15%)	4'500 actions (0.15%)

13. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas de réserve de cotisations auprès du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque*		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plan de prévoyance avec excédent	14.6% **	-	-	-	1'893	2'182	1'992

* Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels excédents de couverture des prochaines années au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'une part et d'autre part pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

** Sur la base des comptes non audités du Fonds de prévoyance (derniers comptes audités : 31.12.2021 : excédent de couverture : 26.4%).

Données générales du plan de prévoyance

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations.

L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins 3 fois le montant minimum LPP.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62ème anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque employé(e).

14. Présentation des produits structurés émis

La Banque n'émet pas de produits structurés.

15. Présentation des emprunts obligataires et des emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Emprunts privés		
Emission 2017; 0,50%, 2017-2027 (non dénonçable par anticipation)	10'000	10'000
Emission 2016; 0,27%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emission 2016; 0,30%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emprunts obligataires		
Emission 2015; 0,625%, 2015-2025 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emission 2020; 0,10%, 2020-2031 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emprunts et prêts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA		
Taux moyen	0.47%	0.46%
Aperçu des échéances		
<= 1 an	29'000	73'000
>1 an - <= 2 ans	27'000	29'000
>2 ans - <= 3 ans	116'000	27'000
>3 ans - <= 5 ans	225'000	242'000
5 ans et +	670'000	712'000
Total	1'067'000	1'083'000

16. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en milliers de CHF)	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour engagements de prévoyance	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de défaillance pour engagements probables (sur les opérations hors bilan)	2'550	-	712	-	55	-264	3'053
Provisions pour autres risques d'exploitation	410	-	-	-	5	-15	400
Autres provisions	1'533	-129	-	-	289	-50	1'643
Total des provisions	4'493	-129	712	-	349	-329	5'096
Réserves pour risques bancaires généraux*	110'500	-	-	-	6'700	-	117'200
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	30'061	-12	-712	23	6'806	-5'698	30'468
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	24'579	-12	-575	23	5'984	-5'135	24'864
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	5'482	-	-137	-	822	-563	5'603

* Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant total de ces réserves fait partie du capital imposable.

17. Présentation du capital social

(en milliers de CHF)

Capital social	Année de référence			Année précédente		
	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)
Capital-actions entièrement libéré	42'000	3'000'000	42'000	42'000	3'000'000	42'000

L'action est cotée à la SIX sous le N° ISIN CH0350665672. Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Capital autorisé ou conditionnel

Selon l'art. 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Garantie de l'Etat

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas (art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura)

Rémunération de la garantie de l'Etat

La Banque rémunère la garantie en versant annuellement à l'Etat un montant compris entre 0,6% et 1% de ses fonds propres exigibles. Ceux-ci sont déterminés d'après la législation fédérale sur les banques et sur la base des comptes de l'année précédente. Après consultation du Conseil d'administration, le Gouvernement fixe chaque année le montant de la rémunération, par voie d'arrêté, en tenant compte de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles, et de la conjoncture.

Taux appliqué : 2021 : 1.00% ; 2022 : 1.00%.

18. Nombre et valeurs des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

La Banque n'a pas instauré de plan d'intéressement.

19. Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de CHF)	C R É A N C E S		E N G A G E M E N T S	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	30'000	30'000	19'311	15'860
Sociétés du groupe	27	26	2'001	2'037
Sociétés liées*	17'448	15'856	21'316	18'126
Affaires d'organes	11'002	8'966	4'789	4'645

* Etablissements de droit public du canton et entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Affaires d'organes: il existe des opérations hors bilan pour un montant de CHF 7'796.85. Sont considérées comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes. Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturées aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces, excepté pour la Direction (voir annexe 22).

20. Indication des participants significatifs

(en milliers de CHF)

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	Année de référence		Année précédente	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Avec droit de vote				
- Participation légale de la République et Canton du Jura	21'420	51.00%	21'420	51.00%
- Participation de la République et Canton du Jura	1'958	4.66%	1'958	4.66%
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâteloise	3'312	7.89%	3'872	9.22%
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich	3'199	7.62%	3'199	7.62%
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise	2'032	4.84%	2'032	4.84%

21. Indication relative aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Actions de valeur nominale CHF 14.-, nominative	Nombre de titres	Prix moyen
Stock au début de l'exercice	5'744	54.34
+ Achats	42'492	50.10
- Ventes	-42'265	50.15
Stock à la fin de l'année de référence	5'971	50.72

Les propres parts du capital sont détenues dans le but d'assurer une certaine liquidité du marché.

Gain ou perte lors d'aliénation

Le gain résultant de l'aliénation des propres actions a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice (tableau «Etats des capitaux propres»).

Engagements conditionnels

La Banque n'a pas d'engagements conditionnels en relation avec des propres titres de participation.

Sociétés et fondations proches

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA détient 4'500 actions BCJ.

Réservations pour plan d'intéressement des collaborateurs, emprunts convertibles ou à option

Néant.

Transactions avec des participants

La Banque n'a pas effectué de transactions avec des participants.

Réserves non distribuables

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves légales issues du bénéfice tant que cette réserve et la réserve légale issue du capital sont, à elles deux, supérieures à la moitié du capital-actions (CHF 21'000'000). La Banque maintient ces réserves à des fins de gestion des fonds propres réglementaires nécessaires.

22. Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction perçoivent des frais de représentation, en conformité avec le droit fiscal, qui ne sont pas inclus dans les informations présentées ci-dessous.

Organes de la Banque: crédits et prêts, rémunération et participations

N O M	F O N C T I O N	R É M U N É R A T I O N		Charges sociales à charge de l'employeur (en CHF)	Nombre d'actions détenues	Prêts** (en milliers de CHF)
		Fixe (en CHF)	Variable* (en CHF)			
Conseil d'administration						
Mme Pamberg	Présidente	133'000		35'893	100	
Mme Thibaudeau	Vice-présidente	40'000		3'703	100	
M. Welsch ¹⁾	Membre	27'733			2)	
M. Jaberg ¹⁾	Membre	27'194			3)	
M. Milliet	Membre	23'000		2'130	100	450
M. Léchenne	Membre	28'000		2'592	100	494
Mme Ferland	Membre	23'000		-	-	
Total		301'927	0	44'318	400	944
Direction						
M. Valley	Directeur général	255'792	130'000	101'412	250	394
M. Chapuis	Membre de direction				200	
Mme Dabiqaj	Membre de direction				200	
M. Froidevaux	Membre de direction				200	
M. Michaud	Membre de direction				200	
M. Ramseyer	Membre de direction				200	1'049
Total		1'073'413	433'000	380'394	1'250	2'850

¹⁾ rémunération versée à leur employeur respectif

²⁾ représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, actionnaire pour 145'110 actions

³⁾ représentant de la Banque Cantonale Neuchâteloise, actionnaire pour 236'600 actions

* A valoir sur l'exercice, mais versées en 2023

** Il s'agit de prêts garantis principalement par des cédulas hypothécaires

- Le Conseil d'administration, sur préavis de la Commission de politique RH et de rémunération, est compétent pour fixer annuellement les rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, mais aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement. L'enveloppe des primes pour l'ensemble des collaborateurs est également fixée par le Conseil d'administration en fonction des résultats annuels, de manière discrétionnaire. Sur le montant décidé, il attribue la part revenant à chaque membre de la Direction, en fonction des objectifs réalisés.
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 1,5% par rapport aux taux de base sur les avances à taux variables accordées par la Banque. En ce qui concerne les prêts fermes, le taux appliqué est de 0,7% inférieur au taux de la clientèle
- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction.
- La BCJ compte des prêts consentis à d'anciens membres de la Direction pour un montant total de 2,962 millions de francs aux conditions fixées pour le personnel.

Egalité salariale

La Banque Cantonale du Jura a effectué l'analyse de l'égalité salariale selon la loi sur l'égalité (LEg) en utilisant l'outil d'analyse standard Logib pour la date de référence au 30 avril 2021. L'évaluation de Logib a montré que la Banque respecte le seuil de tolérance en matière de discrimination salariale entre les sexes.

L'analyse de l'égalité salariale a été vérifiée par une entreprise de révision agréée, conformément à l'art. 13d LEg. Dans son dernier rapport daté du 1^{er} mai 2021, cette entreprise déclare qu'elle n'a pas constaté, dans sa vérification formelle de l'analyse d'égalité salariale, de fait permettant de conclure que l'analyse de l'égalité salariale ne respecte pas les exigences légales à tous égards.

Cette analyse, effectuée par la société Comp-On SA, a permis de conclure que l'écart de rémunération entre les sexes est inférieur au seuil de tolérance de 5%. Les 149 employé-e-s de la Banque engagés à la date de référence, soit le 30 avril 2021, ont été pris en compte.

Les collaborateurs ont été informés des résultats de l'analyse de l'égalité salariale le 12 mai 2021.

L'attestation de conformité est valable quatre ans, soit jusqu'au 27 octobre 2023, et est régulièrement soumise à analyse afin de garantir le respect continu de sa certification.

23. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en milliers de CHF)	DURÉE D'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	790'872							790'872
Créances sur les banques	19'047		3'550	1'199				23'796
Créances résultant d'opérations de financement de titres								-
Créances sur la clientèle	65'112	9'449	24'136	22'828	131'611	71'654		324'790
Créances hypothécaires	1'836	44'835	193'526	281'247	1'314'461	1'022'953		2'858'858
Opérations de négoce	-							-
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	62'319							62'319
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Immobilisations financières			1'399	1'006	83'419	96'012	120	181'957
Année de référence	939'186	54'283	222'612	306'281	1'529'491	1'190'619	120	4'242'592
Année précédente	980'044	55'026	214'526	365'832	1'293'466	1'199'128	150	4'108'172

(en milliers de CHF)	DURÉE D'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	60'306	19'609	134'072	1'936	2'000	10'000		227'923
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			163'000					163'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'230'212	795'656	286'449	10'199	63'750	49'750		2'436'017
Engagements résultant des opérations de négoce								-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	1'626							1'626
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Obligations de caisse					3'280	190		3'470
Emprunts et prêts des lettres de gage			22'000	7'000	368'000	670'000		1'067'000
Année de référence	1'292'144	815'265	605'521	19'135	437'030	729'940	-	3'899'035
Année précédente	1'141'926	791'424	718'345	92'024	319'750	790'250	-	3'853'718

Informations relatives aux opérations hors bilan

24. Répartition des créances et engagements conditionnels

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaires	-	-
Garanties de prestation de garantie et similaires	19'644	20'149
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	-	-
Autres engagements conditionnels	-	-
Total des engagements conditionnels	19'644	20'149
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux	-	-
Autres créances éventuelles	-	-
Total des créances éventuelles	-	-

25. Répartition des crédits par engagement

La Banque n'a pas de crédit par engagement à la date du bilan.

26. Répartition des opérations fiduciaires

La Banque n'a pas d'opération fiduciaire à la date du bilan.

Informations relatives au compte de résultat

27. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Résultat de négoce provenant des:		
Devises	4'561	3'819
Métaux précieux	51	22
Titres de négoce (y compris les fonds)	74	10
Total	4'686	3'851

28. Indications d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes», ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs sur les affaires actives (réduction des produits d'intérêts)	49	162
Intérêts négatifs sur les affaires passives (réduction des charges d'intérêts)	2'887	5'029

29. Répartition de la rubrique charges de personnel

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Appointements (Indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	13'432	12'745
Prestations sociales	3'730	3'462
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant de l'institution de prévoyance	-	-
Autres charges de personnel	355	255
Total	17'516	16'462

30. Répartition de la rubrique autres charges d'exploitation

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux	1'333	1'279
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	5'262	5'063
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	27	35
Honoraires de la société d'audit	185	191
- dont honoraires d'audit	185	191
- dont honoraires pour autres prestations de service	-	-
Autres charges d'exploitation	5'192	4'833
- dont Rémunération de la garantie de l'Etat	1'260	1'250
Total	11'999	11'401

31. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

La Banque n'a pas d'éléments significatifs à commenter.

32. Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations significatives de ses actifs.

33. Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

L'activité de la Banque est uniquement en Suisse.

34. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Charges fiscales sur le revenu et le capital	3'791	3'661
Taux d'imposition moyen pondéré sur le résultat opérationnel	18.5%	19.9%

La Banque ne constitue pas de provisions pour impôts différés car toutes ses réserves sont fiscalisées.

35. Indications sur le résultat par droit de participation coté

Résultat de la période (en milliers de CHF)	10'220	9'703
Nombre moyen d'actions en circulation	3'000'000	3'000'000
Résultat dilué par action (en CHF)	3.41	3.23
Résultat non dilué par action en (CHF)	3.41	3.23

Le résultat non dilué par action s'obtient en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre d'actions en circulation. La Banque n'ayant pas de plan de participation des collaborateurs, il n'y a pas d'effet de dilution.





VOTRE PROJET DE VIE, NOTRE PRIORITÉ

réaliser

Après l'octroi de votre crédit, nous établissons les contrats, mettons en place les limites et libérons les fonds. Nous vous accompagnons dans votre rêve d'être propriétaire.

Georges-André Maître

Assistant spécialisé
Service ADMC (Administration des Crédits)

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Jura SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 66 à 93) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

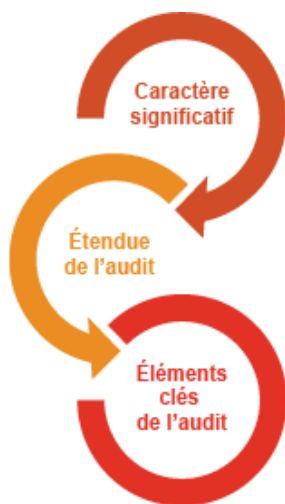
Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 1'021'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la Banque, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la Banque.

L'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 1'021'000
Point de référence	Résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variation des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit d'un indicateur communément utilisé pour mesurer la performance d'un établissement bancaire, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

Etendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>La Banque octroie des crédits hypothécaires et des crédits commerciaux.</p> <p>Nous considérons l'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires (portefeuille de crédits) comme un élément clé de l'audit, compte tenu des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le portefeuille de crédits représente une partie significative de l'actif (75% du total des actifs ou CHF 3'184 millions) ; la détermination du montant des corrections de valeur individuelles sur créances compromises s'appuie sur la capacité de remboursement du débiteur et/ou la valeur de liquidation des gages qui peuvent être influencées par des facteurs subjectifs ; 	<p>Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créances compromises : <ul style="list-style-type: none"> contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ; contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur sur créances compromises. Créances non compromises : <ul style="list-style-type: none"> contrôles relatifs aux choix des hypothèses et paramètres pour la détermination du besoin de correction de valeur pour risque inhérent de défaillance des créances non compromises ;

- le besoin de corrections de valeur pour risque inhérent de défaillance des créances non compromises est déterminé à l'aide d'un modèle interne. Ce dernier se base notamment sur l'évolution historique du portefeuille de crédit pour déterminer la probabilité pour une créance non compromise de basculer en créance compromise. Les hypothèses et les paramètres utilisés par la Banque offrent une marge d'appréciation.
- contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur pour risque inhérent de défaillance.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié que :

- les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ;
- les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables et suivis d'actions adéquates ;
- la valeur de marché des sûretés a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;
- le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises et des créances compromises a été comptabilisé conformément aux principes comptables.

Les méthodes appliquées pour la détermination des besoins en corrections de valeur tant pour les créances compromises que pour les créances non compromises étaient appropriées.

La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet à ses différents organes d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeur nécessaires.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que la procédure de détermination des corrections de valeur individuelles sur créances compromises et des corrections de valeur pour risque inhérent de défaillance des créances non compromises sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de la Banque ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Omar Grossi

Expert-réviseur
Réviseur responsable



Pierre Boffy

Lausanne, le 14 mars 2023

À VOS CÔTÉS, MÊME CHEZ VOUS

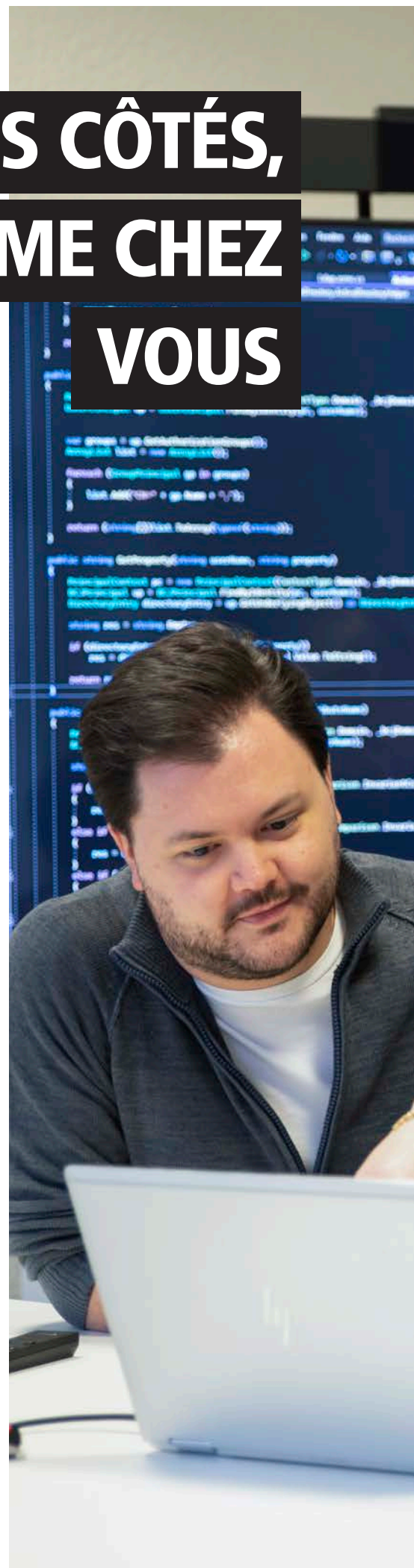
connecter

Nous donnons vie à
vos outils numériques,
pour vous offrir une banque
toujours disponible.
Tout le temps, partout,
avec vous.

Maxime Boil, Luna Kottelat et Nicolas Sticchi

Informaticiens
Service Informatique

Image: Michèle Moser





Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit, risques de taux, risques opérationnels

(en milliers de CHF)

Chiffres-clés essentiels réglementaires (tableau KM1 Circ.-FINMA 16/1)

	a	e
	31.12.2022	31.12.2021
Fonds propres pris en compte		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	278'726	267'055
2 Fonds propres de base (T1)	278'726	267'055
3 Fonds propres totaux	281'779	267'055
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)		
4 RWA	1'676'463	1'574'163
4a Exigences minimales de fonds propres	134'117	125'933
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)		
5 Ratio CET1 (%)	16.63%	16.96%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	16.63%	16.96%
7 Ratio des fonds propres globaux (%)	16.81%	16.96%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)		
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019) (%)	2.500%	2.500%
9 Volants anticycliques (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0.000%	0.000%
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	n/a	n/a
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.500%	2.500%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8.81%	8.96%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)		
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	3.20%	3.20%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	1.46%	0.00%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.86%	7.40%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.46%	9.00%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12.66%	11.20%
Ratio de levier Bâle III		
13 Engagement global	4'332'016	4'210'499
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6.43%	6.34%

	2022				2021
	4 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	2 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.	4 ^{ème} trim.
Moyenne trimestrielle des données mensuelles					
Ratio de liquidités (LCR)					
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	642'690	835'579	882'486	867'682	856'312
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	524'251	630'456	561'462	519'691	512'406
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	123%	133%	157%	167%	167%

Ratio de financement (NSFR)		31.12.2022	31.12.2021
18	Refinancement disponible stable (en CHF)	3'313'885	3'146'268
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	2'603'059	2'447'867
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	127%	129%

Aperçu des positions pondérées par le risque (tableau OV1 Circ.-FINMA 16/1)

M É T H O D E S U T I L I S É E S

Risques de crédit: Approche standard internationale (AS-BRI)

Risques de marché: Approche « de-minimis »

Risques opérationnels: Approche de l'indicateur de base

(en milliers de CHF)	a	b	c	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux	
1	Risque de crédit	1'579'969	1'480'190	126'397
20	Risque de marché	2'174	2'810	174
24	Risque opérationnel	94'321	91'163	7'546
25	Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250%)	0	0	0
27	Total (1 + 20 + 24 + 25)	1'676'463	1'574'163	134'117

Liquidités: gestion du risque de liquidité (tableau LIQA Circ.-FINMA 16/1)

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité se trouvent dans l'annexe (page 75).

Risques de crédit: qualité de crédit des actifs (tableau CR1 Circ.-FINMA 16/1)

(en milliers de CHF)	a		b	c	d
	Positions en défaut*	Positions pas en défaut*		Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
1	Créances (sans les titres de dette)	86'770	3'151'141	30'468	3'207'443
2	Titres de dette		180'438	0	180'438
3	Expositions hors bilan		88'942	0	88'942
4	Total	86'770	3'420'521	30'468	3'476'823

* Voir définition des créances compromises dans l'annexe (page 76).

Risques de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (tableau CR3 Circ.-FINMA 16/1)

(en milliers de CHF)	a	c	e & g	
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert	
1	Créances (y c. les titres de dette)	406'522	2'988'031	0
2	Opérations hors bilan	85'967	2'975	0
3	Total	492'490	2'991'005	0
4	- dont en défaut	24'864	61'906	0

IRRBBA : Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de Banque

Publication d'informations qualitatives

a) IRRBB afin de mesurer et gérer le risque

Le risque de taux d'intérêt pour la Banque peut être défini comme la variation de la marge d'intérêts et la variation de la valeur de marché des fonds propres en fonction de la courbe des taux d'intérêt du marché.

Deux types de risques de taux peuvent être distingués :

- Le **risque de révision de taux** découlant de la non-concordance des échéances (pour les taux fixes) respectivement des conditions de renouvellement (pour les taux variables) des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le **risque de base** provenant de la modification des revenus et des valeurs économiques de positions liées aux taux, en cas de corrélation imparfaite des taux d'intérêt servant de référence aux différentes positions.

b) Stratégies afin de gérer et atténuer le risque

Une congruence des échéances entre les actifs et les passifs de la Banque doit être assurée afin de ne pas courir un risque de taux d'intérêt trop important. Dans le cadre de la planification financière, le Conseil d'administration mène une politique prudente allant dans ce sens, politique dont l'objectif est l'atteinte d'une marge d'intérêts adéquate et faiblement volatile. Les refinancements par des fonds de la clientèle, les prêts de la centrale de lettre de gage et l'utilisation d'instruments dérivés permettent d'atteindre cet objectif et par conséquent, de limiter le risque de taux.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie ALM, la politique de risque ainsi que le système de limites. Il délègue ses compétences dans le domaine de la gestion des risques de taux à la Direction. Il est informé trimestriellement de la situation de risque et du respect des limites.

Le Comité ALM, qui agit par délégation de compétence de la part de la Direction, se compose au minimum du Directeur général, du directeur financier, du directeur des crédits, du trésorier et du contrôleur de gestion. Il a pour tâche d'appliquer une politique des risques de taux conforme à la stratégie définie par le Conseil d'administration et d'informer ce dernier de l'évolution du risque de taux. Pour ce faire, il examine les positions sensibles aux taux d'intérêt et prend notamment des décisions en matière de refinancements et de restructuration du bilan. Le comité analyse également, sur la base du rapport ALM fourni par le contrôleur de gestion, le risque et la capacité de risque de la Banque dans le cadre du système de limites fixé par le Conseil d'administration.

Il effectue des simulations de crises (scénarios catastrophes, stress tests).

Le service Finances et Risques a la responsabilité opérationnelle du processus de gestion du risque de taux. Il se charge notamment de mesurer et d'analyser le risque de taux. Il s'assure et veille à l'exactitude des données utilisées pour l'analyse par les systèmes informatiques.

c) Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux, principalement la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres et l'évolution de la marge d'intérêts, sont calculés à la fin de chaque mois.

d) Scénarios de choc de taux et de résistance

En sus des scénarios standardisés définis à l'annexe 2 de la circulaire Finma 2019/02 « Risques de taux – banque », la Banque calcule semestriellement

les scénarios dynamiques suivants :

- Stabilité des taux
- Hausse modérée des taux (hausse sur la courbe des taux comprises entre 1.25% et 1.50% sur 36 mois)
- Hausse importante des taux (hausse sur la courbe des taux comprises entre 3.25% et 4.00% sur 36 mois)
- Baisse des taux (baisse de 0.50% sur la courbe des taux après 1 mois)

e) Hypothèses de modélisation

Concernant le calcul de la valeur de marché des fonds propres, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la Banque ne divergent pas sensiblement des données figurant sur le tableau IRRBB1.

f) Moyens de couverture

Les positions sensibles aux variations de taux sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opération de macro hedge. Exceptionnellement, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une couverture de micro hedge.

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « *Autres actifs* » ou « *Autres passifs* ».

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

g) Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)

1. Les flux de paiement sont déterminés sur la base des taux d'intérêt de chaque opération. Les positions à taux d'intérêt variables sont intégrées au calcul sur la base de clés de réplique ;
2. Les flux de paiements sont calculés sur la base de chaque produit ;
3. Les flux de fonds sont actualisés sur la base du taux SARON et des taux SARON OIS. Les taux intermédiaires sont calculés par interpolation linéaire.

4. Modifications des revenus attendus (ΔNII)

Pour calculer le revenu net d'intérêts, les opérations arrivant à échéance dans l'horizon de simulation de 12 mois sont renouvelées selon la vue du bilan « constant ».

Les durées moyennes de renouvellement des opérations observées dans le bilan sont utilisées pour la création des nouvelles transactions. Le volume est maintenu constant. Les marges actuelles sont utilisées et appliquées aux nouvelles affaires.

Les positions variables sont évaluées sur la base de propositions établies par des experts pour le scénario de taux d'intérêt de l'IRRBB. Les positions

variables sont évaluées en fonction de leur portefeuille de réplication. Les positions dérivées ne sont pas renouvelées.

5. Positions variables

Toutes les positions variables font partie intégrantes de l'analyse. Une clé de réplication est appliquée à chaque type de produit variable. Les clés de réplication sont calculées sur la base des taux d'intérêt historiques des produits et du marché. Périodiquement, le comité ALM évalue la nécessité d'adapter les clés de réplication internes.

6. Positions comportant des options de remboursement

Le bilan de la Banque ne contient aucun produit avec options de remboursement liées à des comportements.

7. Placements à terme

Le bilan de la Banque ne contient aucun produit avec options de rembour-

sement liées à des comportements. En cas de retrait anticipé, la valeur de marché s'applique.

8. Options de taux automatiques

Le bilan de la Banque ne contient aucun produit avec option de remboursement automatique, non liées à des comportements.

9. Positions en dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux, la Banque peut souscrire à des instruments dérivés à des fins de couverture. Les instruments utilisés sont les Swaps de taux et les Caps.

10. Autres hypothèses

Néant.

Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement

(en CHF)

Période	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NI (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Hausse parallèle	-11'493	-6'271	-2'900	-1'112
Baisse parallèle	12'179	8'862	-5'909	-783
Choc dit steepener	-4'600	-882		
Choc dit flattener	2'288	305		
Hausse des taux à court terme	-1'961	-2'340		
Baisse des taux à court terme	1'987	2'672		
Maximum	-11'493	-6'271	-5'909	-1112

Période	31.12.2022	31.12.2021
Fonds propres de base (Tier 1)	278'726	267'055

Risques opérationnels: indications générales (tableau ORA Circ.-FINMA 16/1)

La Banque utilise l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres nécessaires. Les informations relatives aux risques opérationnels se trouvent dans l'annexe (page 75).





DES DECISIONS

JUSTES POUR

VOTRE AVENIR

valoriser

Nous apportons un nouveau regard sur les processus, les conditions et les détails pour que votre projet continue son chemin, sans risque.

Elodie Roelli et Alain Jeannotat

Analystes crédits
Service Analyse crédits

Image: Philippe Wattenhofer

La Banque Cantonale du Jura a mandaté le Photo Club Moutier et Environs pour la réalisation de ses photos thématiques du rapport de gestion. Le Photo Club Moutier est une joyeuse équipe d'une cinquantaine d'amis de tous âges, unis par l'amour de l'image et la photographie au sens large.

Un collectif de 12 photographes a capturé nos collaborateurs sur leur lieu de travail, ainsi que le quotidien de la succursale de Delémont pour notre couverture.

Découvrez d'autres projets du Photo Club Moutier et Environs sur photoclubmoutier.club

La forme masculine utilisée dans le rapport de gestion désigne aussi bien les hommes que les femmes. Celle-ci a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



Impressum

Photographies

© Banque Cantonale du Jura | Photo Club Moutier et Environs

Réalisation graphique

Banque Cantonale du Jura - www.bcj.ch

Impression

Pressor SA | Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont

Ma BCJ *Ma banque*

Le rapport de gestion, tiré à 300 exemplaires, est imprimé sur un papier 100% recyclé, labellisé Ange Bleu, certifié FSC, Nordic Swan.

